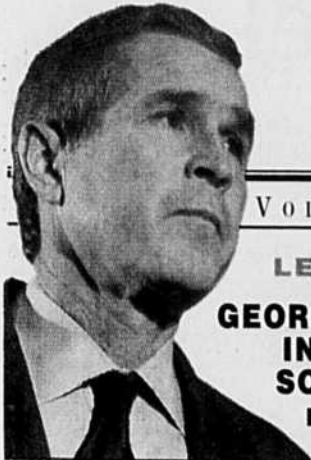


LE DEVOIR

Vol. XC - N° 280

LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$



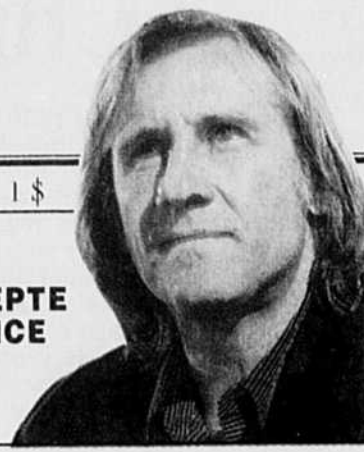
LE MONDE
GEORGE W. BUSH
INQUIÈTE
SON CAMP
PAGE A 5

LES ACTUALITÉS
RÉFÉRENDUM:
CHRÉTIEN VEUT
AGIR AVANT NOËL
PAGE A 2

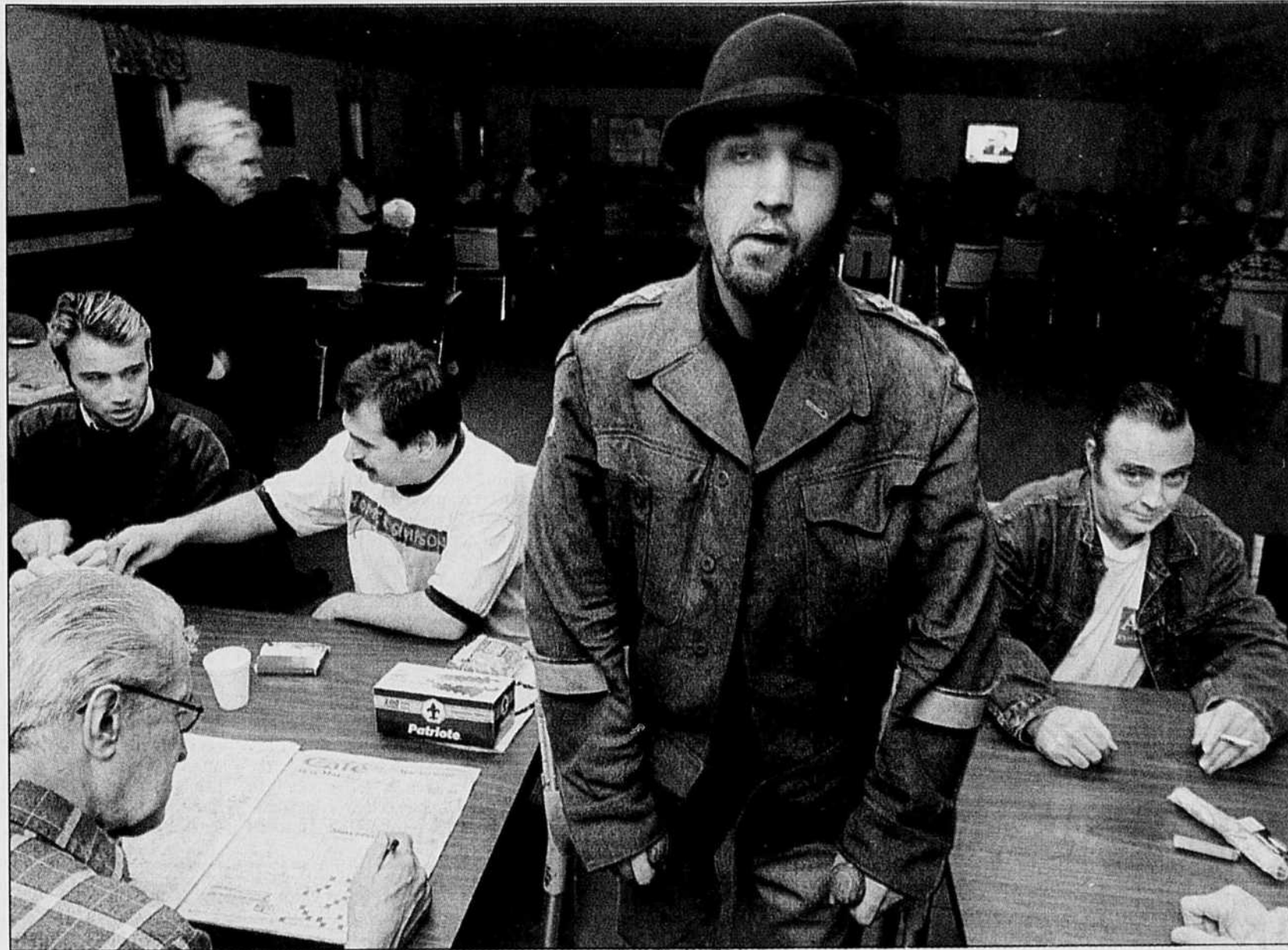
LES ACTUALITÉS
OTTAWA:
UNE VILLE,
UNE LANGUE
PAGE A 3



CULTURE
DEPARDIEU ACCEPTE
LA COPRÉSIDENCE
DU FFM
PAGE B 8



VISAGES DE LA PAUVRETÉ



Dans la salle commune, après le souper, les sans-abri passent le temps avant d'aller au lit.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les jours d'Inter Canadien sont comptés

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Les chances de relance d'InterCanadien s'amenuisent de jour en jour. Constatant l'ampleur des dégâts, le Fonds de solidarité des travailleurs FTQ refuse de se commettre, seul, dans l'aventure sans réinjection des actionnaires actuels et sans participation des deux ordres de gouvernement. «Le Fonds n'investira aucune somme qui n'aurait pour seul impact que d'assurer temporairement la survie d'une entreprise au sein de laquelle un ménage en profondeur s'impose. Et le Fonds à cet égard n'agira pas seul», a souligné l'institution.

«C'est le gouvernement fédéral qui a mis le feu aux poudres. C'est lui qui doit être le premier à sortir le boyau pour l'éteindre», a renchéri Gilles Charland, directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ).

Par cette prise de position, le Fonds de solidarité vise ainsi à répondre au coup de force tenté par les proprié-

VOIR PAGE A 8: INTERCANADIEN

■ Ottawa prolonge son offre d'achat de Canadien, page B 1

Furieux, indignés, soufflés, découragés, blessés!

Bouchard et Parizeau témoignent contre Lafferty

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Furieux, indignés, soufflés, découragés, blessés: Lucien Bouchard et Jacques Parizeau ont soutenu hier en cour que les propos de Richard Lafferty, qui les avait associés à Hitler, ont porté un coup sévère à leur fierté et à leur réputation.

Le premier ministre Bouchard et son prédécesseur Jacques Parizeau se sont présentés à la barre des témoins à tour de rôle, hier, dans la poursuite en diffamation qu'ils ont intentée contre Richard Lafferty, un analyste financier montréalais qui avait comparé l'action politique des deux hommes, et leur appel au nationalisme des Québécois, à une forme classique de démagogie pratiquée par Adolf Hitler.

Les faits remontent à février 1993, mais les deux témoins-vedettes n'ont rien oublié de cette épreuve. Lucien Bouchard s'était demandé s'il ne valait pas mieux quitter la vie politique tandis que Jacques Parizeau avait craint que le souvenir de son action politique ne soit entaché à jamais s'il ne faisait rien. «A mon âge, on se préoccupe du souvenir qu'on va laisser. Ce n'est pas très drôle, alors qu'on a passé sa vie active à défendre des valeurs démocratiques, de voir que ça se met à dévier, a déclaré hier M. Parizeau. On commence par dire

«Les associations de M. Lafferty ont détourné le sens que j'ai voulu donner à ma vie politique», dit Parizeau

VOIR PAGE A 8: LAFFERTY

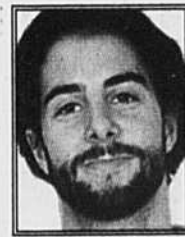
DROGUE LE JOUR, REFUGE LA NUIT...

PERSPECTIVES

Pour le meilleur et pour le pire

N'est pas nécessairement pauvre qui croit l'être. En témoigne le débat en cours sur la manière de calculer le taux de pauvreté au Canada. Advenant une modification à cette méthode utilisée depuis des lunes, le nombre de pauvres au Canada pourrait diminuer de 10 % en criant ciseau. Moins de pauvres. Vraiment?

Le taux de pauvreté au Canada est sujet de discord dans les hautes sphères politiques. Non pas parce qu'il y a paupérisation galopante de la société ou parce que les fonds alloués aux nécessiteux ne sont pas assez importants, mais plutôt parce que la méthode de calcul surestimerait, selon certains, leur nombre. A terme, si le vent tournait un jour en faveur des partisans des paniers de consommation aux dépens des tenants du seuil de faible revenu, le taux de pauvreté pourrait diminuer d'un coup de 5 à 10 %, selon les interprétations.



François Cardinal

«Le seul but visé par un tel changement est de diminuer artificiellement le taux de pauvreté», prétend François Saillant, porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). «Plutôt que d'avouer qu'il y a un problème, on préfère jouer avec les chiffres.» Même son de cloche au Conseil national du bien-être social (CNBES). Cet organisme fédéral soutient, dans un document de travail intitulé *Nouvelle mesure de pauvreté: oui, non, peut-être?*, que «si Statistique Canada a toujours soutenu que les données des SFR [seuils de faible revenu] ne constituent pas des seuils de pauvreté, c'est probablement parce que le gouvernement fédéral ne veut pas reconnaître officiellement la pauvreté».

A ces accusations, Statistique Canada répond qu'aucune définition de la pauvreté n'a encore été acceptée à l'échelle internationale. Or, selon le statisticien en chef du Canada, Ivan P. Fellegi, «c'est le processus politique qui permet aux sociétés démocratiques d'obtenir des consensus sociaux sur des questions de nature intrinsèquement sub-

Il y a d'abord le peewee B: le Bon Dieu dans la rue. Après quoi, il y a le junior majeur: les refuges de jeunes. Finalement, les gars se ramassent dans la Ligue nationale: la Maison du Père.

«Dès qu'un jeune nouveau entre à la Maison du Père, on l'avertit tout de suite: les gars ici ne sont que des connaissances, surtout pas des chums. Au moment où un habitué voit un petit nouveau, c'est: "Viens-t-en, le kid." Il l'embrigne aussitôt dans ce mode de vie où l'on parcourt les refuges de sans-abri le soir et où l'on consomme le jour.» C'est précisément ce qu'a vécu le représentant du *Devoir*, qui a chaussé les souliers du sans-abri, incognito, le temps d'une nuit...

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Tout le monde à poil. Après se les être gelées en file pendant plus d'une heure, on se retrouve nus comme des vers dans cette toute petite pièce adjacente aux douches. Au centre, un gros bac avale nos vêtements, souillés par une journée passée à la dure. À l'aide d'un vieux cintre métallique, un bénévole écrase les vestes, pantalons, sous-vêtements et autres effets personnels ne sentant pas la rose.

Insoutenable promiscuité. Le voisin, dont les bosses du dos ne font que davantage ressortir les plaies, s'appuie légèrement sur moi pour enlever sa dernière chaussette. On se dirige sous les douches, après avoir reçu un peu de savon liquide. L'eau est presque bouillante... ce qui ne

semble pas en importuner un seul.

Puis vient le magasinage. Dans une pièce aux allures de petit Village des Valeurs, on se choisit des vêtements, usagés s'entend. «N'oubliez pas, lance un responsable, ce n'est pas un deux pour un.» Dans la salle commune, la télévision nous occupera ensuite jusqu'au souper.

Le temps des Fêtes revenu, la question se pose comme une vieille rengaine: la situation des sans-abri est-elle plus rose à Montréal qu'ailleurs? Question quelque peu oiseuse à laquelle les réponses, la

VOIR PAGE A 8: REFUGE

■ Autres informations en page B 1

DEMAIN

■ Les pères Noël du secteur privé
■ La popularité des magasins à bas prix, un signe de pauvreté?

Un délai pour les habitants de Grozny

Les pressions occidentales s'accroissent sur Moscou

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Face aux menaces de représailles économiques et financières brandies par la communauté internationale, Moscou a lâché du lest en accordant à la population de Grozny un délai supplémentaire pour quitter la capitale tchétchène, sous peine d'être anéantis en tant que terroristes. Les pays occidentaux ont en effet accentué leur pression sur Moscou hier, au lendemain de l'ultimatum, plusieurs pays de l'Union européenne évoquant la possibilité de sanctions.

Le ministre russe de l'Intérieur, Vladimir Ru-

shaïlo, a déclaré hier soir que les civils qui souhaitent quitter la ville pourraient le faire après le délai initialement fixé à samedi par l'armée russe, un ultimatum jugé inacceptable par les pays occidentaux.

«Nous laisserons les gens en mesure de partir passer avant le 11 décembre», a-t-il déclaré à la chaîne de télévision NTV à un point de passage proche du village de Pervomaïskoié, près de Grozny. «Mais comme le point de passage va accueillir le gros des personnes déplacées après le 11

VOIR PAGE A 8: GROZNY

■ Autres informations en page A 5



ENCE FRANCE-PRESSE

VOIR PAGE A 8: MEILLEUR

INDEX

Annonces..... B 6	Éditorial..... A 6
Bourse..... B 3	Idées..... A 7
Avis publics..... B 5	Le monde..... A 5
Carrières..... B 4	Les sports..... B 6
Culture..... B 8	Mots croisés..... B 5
Économie..... B 2	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Conditions référendaires

Chrétien veut présenter un projet avant Noël

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a tenté hier de calmer les rumeurs voulant qu'il dépose dès cette semaine un projet de loi établissant les conditions d'Ottawa pour négocier une sécession. Tout indique, cependant, qu'il souhaite toujours présenter un projet aux Communes avant le congé des Fêtes.

«Nous avons travaillé un peu ce matin, mais le travail n'est pas complet. J'espère que nous aurons une position très bientôt», a soutenu M. Chrétien à sa sortie de la réunion du conseil des ministres. Plusieurs sources confirment cependant que le projet de loi est pour ainsi dire prêt et que l'objectif est toujours de le présenter cette semaine. M. Chrétien n'a pas voulu dire s'il

comptait agir avant Noël ni préciser quel moyen il entendait prendre. Il a même soutenu que l'offre de trêve faite au premier ministre Lucien Bouchard tenait toujours. «J'ai fait une offre il y a dix jours à M. Bouchard. J'aimerais mieux ne pas procéder avec cette loi-là, honnêtement. Ou cette déclaration-là. J'aimerais mieux ne pas procéder parce que les gens ne veulent pas avoir de référendum au Québec. [...] Je veux procéder le plus rapidement possible, mais avoir quelques jours où il [Lucien Bouchard] pourrait changer d'idée, ça serait peut-être bon.»

Le temps presse toutefois. La Chambre doit faire relâche le 17 décembre pour une période de sept semaines. Le gouvernement fait aussi face aux tactiques dilatoires des réformistes (voir texte ci-contre) contre le projet de loi mettant en œuvre l'accord définitif niska'a. Les réformistes

ont décidé d'exiger un vote nominal sur chacun de leurs 471 amendements. Rien ne peut interrompre cette procédure. Si les réformistes tiennent le coup, leur obstruction pourrait durer jusqu'à vendredi après-midi, à temps pour la fin de semaine.

Le gouvernement pourrait quand même inscrire au feuillet de la Chambre un avis de dépôt de projet de loi, mais il pourrait être forcé d'attendre la semaine prochaine pour procéder au dépôt comme tel.

Jusqu'à récemment, le caucus et le cabinet étaient divisés sur la pertinence d'un projet de loi sur les conditions référendaires fédérales. Les élus québécois étaient majoritairement contre. Les envolées patriotiques du premier ministre Chrétien, depuis deux semaines, en ont ramolli plusieurs, de constater une source. La réunion du caucus, ce matin, devrait permettre

de mieux mesurer ce changement d'atmosphère. On ignore toutefois si elle aura lieu puisque les votes exigés par les réformistes se poursuivront aux Communes.

Le premier ministre Chrétien a par ailleurs gagné un allié de taille. Son ami Roy Romanow, le premier ministre de la Saskatchewan, a déclaré au *National Post* que ce projet de loi était la suite logique de l'avis de la Cour suprême puisqu'il permettra de donner une base législative à la décision des juges.

Selon les informations réunies par *Le Devoir*, le projet de loi envisagé rappellerait, dans son préambule, les positions prises depuis le dernier référendum par le gouvernement fédéral, en particulier qu'une majorité simple est insuffisante pour procéder à une sécession. La loi comme telle ne fixerait pas de seuil et ne propose-

rait aucun libellé de question. Elle chercherait plutôt à faire écho à l'avis de la Cour suprême sur la nécessité d'une question et d'un résultat clairs et à souligner qu'Ottawa ne négocierait que si cet avis est respecté. La loi préciserait enfin que, si ces conditions étaient remplies, le gouvernement ne négocierait que la sécession et que tout serait sur la table, de la dette aux

frontières en passant par le sort réservé aux minorités.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, s'est moqué de la nouvelle offre de trêve qu'il juge irréaliste. A son avis, Jean Chrétien ne cherche qu'à mêler les cartes le temps de compléter la préparation de son projet de loi et de traverser la période d'obstruction réformiste.

Les réformistes bloquent les travaux

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

On n'avait pas vu pareille obstruction depuis longtemps, mais les réformistes, farouchement opposés au projet de loi sur l'accord définitif niska'a, ont décidé de bloquer les travaux parlementaires, si possible jusqu'à vendredi.

Leur tactique? Exiger un vote enregistré sur chacun des 471 amendements qu'ils ont présentés sur ce projet de loi. Et comme rien ne peut interrompre cette procédure, les députés se préparent hier soir à passer la nuit debout, à voir leurs caucus hebdomadaires annulés ce matin, à renoncer à la période quotidienne des questions et à retarder le dépôt du rapport du comité des Transports sur le transport aérien.

En fait, ce sont tous les travaux réguliers des Communes qui sont ainsi remis à plus tard. Le président de la Chambre a commencé à appeler le nom de chaque député un peu après 17h30 hier. Il devait répéter cette procédure 471 fois, ce qui pourrait prendre entre 60 et 80 heures. Si les réformistes refusent de plier, le manège pourrait donc se poursuivre jusqu'à tard vendredi.

Le leader parlementaire néo-démocrate Bill Blaikie a fait remarquer qu'il n'était pas inhabituel d'avoir des centaines d'amendements à l'étape du

rapport, étape qui survient juste avant la dernière lecture d'un projet de loi, mais normalement les partis acceptent de regrouper les votes pour accélérer le processus. Les réformistes ont refusé, à moins que le gouvernement fédéral consente à soumettre l'accord à un référendum en Colombie-Britannique et qu'il précise que ce texte n'a aucune valeur constitutionnelle et qu'il peut être amendé par la Chambre.

A part les réformistes, tous les partis fédéraux appuient l'accord définitif niska'a. Malgré cela, M. Blaikie ne désapprouve pas le geste des réformistes car, depuis l'adoption des nouvelles procédures parlementaires, «c'est un des rares moyens qu'il reste aux partis d'opposition pour rendre la vie difficile au gouvernement». Selon lui, la solution est de revenir à l'époque où le gouvernement ne pouvait pas limiter les débats aussi aisément.

Les partis peuvent tenir longtemps. Les réformistes n'ont qu'à garder une poignée de députés aux Communes pour exiger la tenue d'un vote par appel nominal. De leur côté, les autres partis n'ont qu'à s'assurer de la présence d'une soixantaine de députés pour défaire les amendements réformistes.

Le leader parlementaire bloquiste Michel Gauthier s'attendait à ce que les réformistes tiennent le coup jusqu'à ce soir, question de forcer l'annulation des caucus et d'empêcher la tenue de la période des questions, pour les voir fléchir ensuite.

Partage des profits d'un casino

La Cour suprême se penche sur les droits des Indiens et des Métis non inscrits

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Est-il discriminatoire de créer un programme d'aide au développement à l'intention des autochtones vivant dans des réserves et excluant systématiquement les Métis et les Indiens non inscrits comme bénéficiaires? C'est la question à laquelle doit maintenant répondre la Cour suprême du Canada, alors qu'elle a entendu hier la cause Lovelace faisant s'affronter Indiens inscrits et Indiens non inscrits.

La cause remonte à 1994, alors que le gouvernement de l'Ontario s'était entendu avec les chefs de bande de la province pour ouvrir un casino commercial dans une réserve indienne et dont les profits, évalués à 100 millions de dollars par année, seraient versés directement à toutes les bandes d'Ontario afin de favoriser leur développement économique et social. Le casino a ouvert ses portes en juillet 1996. Le hic, c'est que tous les autochtones ne vivent pas dans des réserves, notamment les Métis et les Indiens non inscrits au sens de la Loi sur les Indiens. Ce sont eux qui réclament depuis leur part du gâteau.

Les Indiens non inscrits et les Métis soutiennent, dans leur argumentaire présenté à la cour hier, que leur exclusion du projet lucratif est de facto discriminatoire en vertu de l'article 15 (1) de la Charte des droits et libertés qui prévoit le droit à l'égalité sans égard à la race, le sexe ou la religion. Ils ne prétendent pas que tous les autochtones de l'Ontario devraient toucher une part des 100 millions, mais plutôt que ce soient ceux qui en ont le plus besoin qui en soient bénéficiaires. Ils font notamment valoir que les Indiens non inscrits et les Métis sont parmi les plus dé-

favorisés, vivant dans des communautés éloignées parfois totalement dépourvues des infrastructures les plus élémentaires.

De son côté, l'Ontario invoque l'article 15 (2), qui permet des traitements différents s'il s'agit d'un programme permettant d'aider un groupe défavorisé. L'Ontario prétend que, si la Cour suprême acceptait l'argument des Métis et des Indiens non inscrits, elle et tous les gouvernements du pays perdraient le pouvoir de mettre en place des programmes pour des groupes spécifiques. Le Québec endosse d'ailleurs cette position et est intervenu dans la cause en faisant valoir que la cour devrait rejeter l'appel de Lovelace.

Bien que le demandeur s'appuie sur le droit à l'égalité pour faire valoir son droit à une portion des 100 millions de dollars, par la bande, c'est la Loi sur les Indiens elle-même, qui rend possible ces inégalités, qui est contestée. Le juge Frank Iacobucci l'a d'ailleurs mentionné pendant l'audience. Robert MacRae, qui représente les Métis Be-Wab-Bon, prétend qu'il aurait été impossible de contester une loi fédérale dans un dossier concernant une entente provinciale. Son argument est donc que la province ne devrait pas perpétuer les inégalités de la Loi sur les Indiens. D'autres intervenants ont cependant fait valoir qu'un jugement en faveur des appelants faciliterait la contestation de la Loi sur les Indiens, relançant ainsi le débat sur qui, au juste, est autochtone.

Rappelons qu'à la suite de l'arrêt Marshall rendu en septembre dernier, quelques associations d'autochtones ne vivant pas dans des réserves avaient fait pression auprès du ministre des Affaires indiennes, Robert Nault, pour que les droits reconnus ne soient pas uniquement pour les autochtones vivant dans des réserves.

Passez à l'an 2000 en toute confiance



✓ Les guichets automatiques, le paiement direct et les cartes de crédit seront à votre disposition comme ils le sont présentement.

✓ Comme toujours, votre argent est en sécurité à la caisse et vos soldes sont sauvegardés quotidiennement.

Chez Desjardins,
nous sommes prêts
pour l'an 2000.

 Desjardins

www.desjardins.com

Tendez la main aux plus démunis, le jeudi 9 décembre 1999

La Guignolée
des employés
de RADIO-CANADA
au profit de Jeunesse au soleil

Déposez vos denrées non périssables aux points de collecte suivants :

Sur terre - de 6 h à 18 h

- Maison de Radio-Canada, 1400, boul. René-Lévesque Est (jusqu'à 19 h)
- Jeunesse au Soleil, 4251, rue Saint-Urbain, entre Rachel et Marie-Anne
- Petro-Canada, en face de la station de métro Henri-Bourassa
- Petro-Canada, coin Sherbrooke Est et Haig
- Stationnement incitatif de l'AMT, près de l'Hippodrome de Montréal
- Centre commercial Place Longueuil, coin Joliette et Saint-Laurent
- Centre commercial Fairview Pointe-Claire (jusqu'à 19 h 30)
- Site Outremont, coin avenue du Mont-Royal et avenue du Parc (de 6 h à 9 h)

• Chez votre épicerie IGA participant de l'île de Montréal (du 6 au 11 décembre)

Sur rail - de 6 h à 9 h

- Gare - station de métro Vendôme
- Terminus de la gare Windsor, près du Centre Molson
- Train Blainville - Gare Jean-Talou

Dons en argent seulement :

- Les Caisses populaires Desjardins de l'île de Montréal



CBC  Radio-Canada

www.radio-canada/guignolee

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le statut linguistique de la future Ottawa

Le fédéral s'allie aux francophones contre Harris

Dans une nouvelle affaire typiquement canadienne, la même ville d'Ottawa pourrait, en novembre 2000, être à la fois une capitale bilingue... et une ville unilingue. Dans la foulée de la fusion des onze municipalités de la région d'Ottawa, Queen's Park vient de refuser d'imposer de facto un statut bilingue à la nouvelle entité. Dans sa nouvelle croisade contre le gouvernement Harris, la communauté francophone ontarienne s'est trouvée un allié de choix: le gouvernement canadien.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

«*J*e pense que la ville d'Ottawa, la capitale, devrait être une ville bilingue», a déclaré hier sans détour le premier ministre canadien, Jean Chrétien, ajoutant que, quand il en aura l'occasion, il en parlerait «certainement» au premier ministre ontarien Mike Harris.

Dans son rapport, le conseiller spécial nommé par le gouvernement Harris, Glen Shortliffe, faisait du statut bilingue d'Ottawa sa deuxième recommandation. Dans son projet de loi déposé en début de semaine, le gouvernement Harris n'a pas retenu la suggestion, laissant au futur conseil municipal des onze municipalités regroupées le soin de décider du statut linguistique de la nouvelle structure.

«*Nous espérons que le gouvernement de l'Ontario renversera sa décision*», a dit hier, à l'extérieur des Communies, le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, rappelant à son tour qu'Ottawa ferait valoir sa préférence auprès du gouvernement ontarien.

Cette préférence est on ne peut plus claire. «*Nous souhaitons qu'Ottawa ait un statut bilingue, quelle que soit la façon dont on va amalgamer la région*», a-t-il déclaré, évoquant dans un même souffle le rôle particulier d'Ottawa et sa responsabilité à titre de capitale d'un pays officiellement bilingue. Seulement, a-t-il dû reconnaître, le gouvernement fédéral ne peut intervenir directement.

Selon la législation ontarienne, il revient de fait à chacune des municipalités de décider de son statut unilingue, partiellement bilingue ou entièrement bilingue.

C'est d'ailleurs ce que met en relief la porte-parole du ministère des Affaires municipales ontariennes, Karen Vaux, qui insiste sur le fait qu'il n'est jamais revenu au gouvernement provincial de trancher cette question. «*Nous sommes cependant confiants de voir la municipalité d'Ottawa-Carleton prendre la bonne décision et ne réduire en rien la prestation de services en français*».

L'Association canadienne-française de l'Ontario, elle, est bien déterminée à monter aux barricades contre le gouvernement «*d'extrême droite de Mike Harris*», parole de

Linda Lauzon, directrice générale de la section Ottawa-Carleton. «*Comme nous l'avons fait pour la survie de l'hôpital Montfort, nous aurons recours aux tribunaux si le gouvernement Harris n'entend pas raison. Et l'ACFO est toute prête à prendre la tête du groupe de pression qui intentera ces poursuites*».

Linda Lauzon prédit maintenant une guerre froide entre anglophones et francophones de la région lorsque s'enclenchera la campagne électorale devant mener, en novembre 2000, à l'élection de 20 conseillers municipaux et d'un maire. «*Ça va être très laid, les couteaux risquent de voler très bas*».

Selon Mme Lauzon, avec l'élection probable de 13 ou 14 conseillers anglophones, il y a fort à parier que la nouvelle ville d'Ottawa perdra son statut bilingue.

Un inquiétant intérim

Le maire de Vanier, Guy Cousineau, est un peu moins alarmiste et rappelle que bon nombre d'anglophones sont francophiles.

Il ne s'inquiète pas moins, cependant, de la transition qui s'amorce. «*Cinq personnes aux pouvoirs énormes se sont vu confier l'intérim de la nouvelle structure, d'ici les prochaines élections. Elles vont pouvoir nommer un directeur général, des directeurs de services, etc. qui resteront sûrement en fonction après les élections. La nomination d'unilingues anglophones forcerait les citoyens de la région d'Ottawa à attendre plus souvent encore au téléphone, le temps que l'on déménage quelque part le seul francophone du bureau*».

De son côté, la mairesse de Gloucester, Claudette Kain, se plaint de ce que le premier ministre Mike Harris «*ait abdiqué ses responsabilités*». Elle croit cependant que le bon sens l'emportera et que la nouvelle ville d'Ottawa demeurera bilingue.

Le chef bloquiste Gilles Dupeppe s'étonne, lui, qu'il faille encore se battre pour faire reconnaître le statut bilingue de la capitale fédérale. À son avis, le gouvernement ontarien fait preuve «*de tout au moins d'indifférence*» à l'égard des francophones de la région d'Ottawa.

Avec la collaboration de Manon Cornéliier

Pacte fiscal

Les municipalités sont mécontentes de l'offre de Québec

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

À moins d'un revirement de dernière minute, la ministre Louise Harel ne se présentera pas au conseil des ministres aujourd'hui avec l'appui des unions municipales sur la conclusion d'un nouveau pacte fiscal. Selon les informations recueillies par *Le Devoir*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demeureraient insatisfaites hier des dernières simulations chiffrées du ministère des Affaires municipales et de la Métropole sur les divers scénarios de pacte fiscal.

À la suite d'une rencontre tripartite en fin de semaine dernière, Québec a offert aux unions municipales des données sur les coûts pour les municipalités d'un nouveau pacte fiscal en éliminant la facture actuelle de 356 millions. Le hic, selon les unions municipales, c'est que le gouvernement semble vouloir ménager la chèvre et le chou, tout en ne contentant personne au bout du compte.

L'insatisfaction vient, notamment, de l'inclusion dans le pacte du transfert de la responsabilité des CLD (Centres locaux de développement) aux MRC, représentée par la FQM. La proposition gouvernementale ferait en sorte qu'une nouvelle facture de 27 millions serait assumée par les MRC sans que celles-ci puissent exercer un contrôle véritable sur les CLD. Dans l'offre gouvernementale, il est spécifié qu'aucun groupe ne pourrait être majoritaire au sein des conseils d'administration des CLD comme c'est le cas présentement.

L'inclusion des CLD dans le pacte fiscal municipal ne contente pas l'UMQ non plus puisqu'elle ne favorise pas les villes de centralité. L'UMQ propose plutôt de recourir à une fiscalité d'agglomération pour aider les villes centrales comme Montréal. En outre, l'offre gouvernementale n'assure toujours pas de nouvelles sources de revenus à l'UMQ, qui les réclame dans le but de réduire les taxes municipales.

Ce prérequis figure dans la proposition de base de cette union qui est de faire financer le transport des écoliers complètement par les commissions scolaires en permettant une hausse des taxes municipales. En contrepartie, les municipalités s'engageraient à réduire les taxes municipales pour ne pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables. Cet engagement emprunterait la voie officielle du discours des maires sur le budget municipal sans recourir à un mécanisme législatif.



Josée
Blanchette

Humidité variable

«*Au fond, c'est lui-même que vise le tireur d'éélite*»
- L'Art du tir à l'arc

8 h30. Je grignote ma toast machinalement. J'écoute la radio d'une oreille distraite tout en lisant les journaux d'un œil évasif. Partout, le 6 décembre pleure à la une. *C'est bien meilleur le matin*, on fait jouer un extrait d'une émission qui sera diffusée plus tard aujourd'hui. La sœur d'une des victimes, devenue fille unique il y a dix ans, raconte qu'elle aura trois enfants parce que, comme ça, s'il y en a un qui «part», les deux autres ne resteront pas tout seuls. Je pleure avec la radio en me traitant de moumoute opportuniste. Le téléphone sonne, c'est A: «*Doudou? Tu pleures?*» Ben oui, c'est pas grave, c'est la radio, c'est la vie, c'est la mort, tu comprends? C'est cette trace qu'on laisse et que, trop souvent, on ne laisse pas. Il n'y a rien de plus démoralisant qu'un bonhomme de neige qui fond sous la pluie, et nos hivers ressemblent de plus en plus à un 6 décembre pluvieux.

Je pleure sur les enfants que je n'aurai probablement pas, sur la sœur que je n'ai pas eue, sur ma grand-mère que je n'ai pas pu pleurer à ciel ouvert parce qu'une vieille, c'est juste bon pour mourir, sur Marlowe que j'attends encore chaque jour en ouvrant la porte comme ce père d'une des victimes de Poly qui «espère» sa fille dix ans plus tard en regardant par la fenêtre.

T'as remarqué comme on est plus doués pour les deuils collectifs que pour les deuils individuels? On se camoufle pour mourir et on se cache pour pleurer nos morts ordinaires. La mort est occultée de tant de façons; on court chez le psy si ça ne se remplace pas au magasin ou à la SPCA. Y a plus moyen de brailler en se serrant les uns contre les autres, alors, on saute dans le train du 6 décembre et on vit tous nos deuils ce jour-là, un fourre-tout de sel et d'eau, de sang et de peur, de roses et de rubans blancs.

10h35. M. et moi prenons un déca chez Laika. Nous sortons tout juste de notre cours de gym tonique, les biceps gonflés, les abdos rentrés, les seins fiers et solidaires. Il n'y a que des filles dans le cours de gym et j'ai songé, tout à l'heure, que si un tueur se présentait, pas un mec ne serait là pour nous défendre. Mais qu'avons-nous besoin des gars, après tout? Vaut mieux compter sur nous-mêmes. «*C'est ça qui me rend le plus triste dans l'affaire de Poly*, me confie M. *C'est de penser que les hommes ne sont plus capables de prendre notre défense. Si nous étions sur le Titanic, nous resterions derrière et ils emmenaient les enfants*». On se sent bien seules, en effet. Nous voulions faire comme les gars, mais nous n'avons pas eu la bonne idée d'abolir les armes et la guerre d'abord. Et tout ce sperme que nous avons tout de même pris la peine de congeler... L'espoir a froid.

12h. Je donne un lift à Francis Legault, mon collègue de la radio qui a préparé une émission en souvenir de son amie Marlyse Leclair, une des victimes de Poly. Il a fait parler des proches pour voir ce que cette tragédie avait changé dans leur vie. Il me raconte l'histoire de Louise, la mère de Sonia Pelletier, qui, à 79 ans, a entrepris des cours de peinture pour terminer la dernière toile de sa fille. Francis me demande si je suis féministe. Je lui fais une longue réponse mi-Armande St-Jean (vive les vibrateurs), mi-Michèle Richard (j'aime le poil et les calvities). On se quitte à la porte de Radio-Canada: «*Salut, ma gouine*», lance-t-il. Je dois imiter la Sagouine pour la guignolée demain matin. Plus féministe, tu meurs.

13h30. Je prépare des croque-monsieur (les croque-madame n'étant pas de circonstance) en écoutant l'émission de Francis: *Polytechnique, dix ans déjà*. Mon copain I. est assis dans la cuisine et se tient coi en mangeant sa soupe. Il arrive de chez son médecin; les nouvelles sont positives pour un séropos, sa charge virale est passée de 185 000 à 25 000. Je ne lui demande pas si ce sont des globules, des amibes ou des Smarties. On parle quelquefois de la mort, I. et moi, d'autant plus qu'il y pense au moins deux fois par jour, au moment d'avaler ses médicaments. Parfois, je lui dis d'arrêter de s'inquiéter, que nous sommes de piètres scénaristes: «*Avec un peu de malchance, tu vas mourir dans ton auto en te rendant chez le médecin*».

Les filles de Poly n'auraient jamais pu prédire leur fin, digne d'un film américain pour ados. Et encore moins ce qui est venu après. Nous écoutons religieusement le témoignage de Serge à la radio, un prêtre missionnaire qui a construit une école dans la brousse avec l'argent de la prime d'assurance-vie de sa sœur. L'école est dédiée à la mémoire d'Annie St-Arneault. J'ai la gorge serrée. I., surtout, qui n'a pas d'assurance-vie.

18h30. Je débarque chez E. pendant *Le Téléjournal*. «*Ouf! Content de te voir. J'étais en train de me six-décembrer*». Il éteint la télé, soulagé. Nous avons prévu un petit souper qui finira au congélateur, faute d'appétit. E. me raconte sa soirée du 6 décembre à lui, encore difficile à verbaliser après une décennie. E. était journaliste pour un quotidien anglophone de Toronto à l'époque, seul au bureau de Montréal lorsque la nouvelle est apparue sur le fil de presse autour de 18h. «*Ça été la pire soirée de ma vie professionnelle. Un véritable échec. J'étais seul pour tout couvrir. On ne réussissait pas à savoir ce qui se passait. On ne savait pas que les victimes étaient seulement des filles. J'ai vu les corps sortir, les étudiants qui pleuraient, l'hystérie, la panique. En même temps, il fallait laisser de côté l'émotion pour sortir la nouvelle. Je n'avais pas de cellulaire, je dictais mes articles aux heures dans une cabine téléphonique à un mille de là. J'étais en compétition avec les autres médias, mieux organisés. The Gazette avait même réquisitionné la critique d'opéra! Nous étions comme des vautours qui cherchent à attraper un morceau de viande. Ce n'est que plus tard, à une heure du matin, assis à L'Express, devant un Chivas Regal double, que j'ai compris ce qui s'était passé, que j'ai eu le choc en pleine gueule. À ce moment-là, j'ai compris que je faisais un métier malsain. C'est la dernière fois que j'ai été journaliste.*»

joblo@cam.org

La SQ pourra continuer à enquêter sur elle-même

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La Sûreté du Québec pourra continuer de mener les enquêtes relatives aux actes criminels commis par ses propres policiers. Dans le projet de loi pour réformer la SQ présenté aujourd'hui au conseil des ministres, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, fait fi d'une importante recommandation de la commission Poitras qui voulait que le gouvernement empêche la SQ d'enquêter sur ses membres soupçonnés d'infractions criminelles.

La commission Poitras, qui a déposé son rapport en janvier 1999, a enquêté sur l'affaire Matticks (un cas de fabrication de preuves par les policiers) et a passé en revue les méthodes d'enquête de la SQ, y compris les enquêtes internes portant sur les actes criminels commis par ses policiers.

La commission, qui a produit 175 recommandations, avait préconisé que la SQ se voit retirer le mandat d'enquêter sur les infractions criminelles imputées à ses membres, qu'il s'agisse de gestes commis dans l'exercice de leurs fonctions ou non.

Hier, à l'Assemblée nationale, le ministre Ménard a refusé de commenter ce projet de loi qui a fait l'objet d'une fuite dans *La Presse* avant qu'il ne soit approuvé par le conseil des ministres.

Le député de Saint-Laurent et critique libéral en matière de sécurité publique, Jacques Dupuis, s'est montré surpris de le ministre Ménard n'ait pas retenu cette recommandation centrale de la commission Poitras. «*Je ne la comprends pas, celle-là. Les gens nous le disent et c'est ce qu'on entend: les policiers se protègent entre eux*», a-t-il dit. «*Il me semble y avoir danger d'une crise de confiance de la part de la population à l'endroit de la Sûreté*

du Québec», a ajouté M. Dupuis.

Pour le député libéral, il y va de la crédibilité de la SQ que les enquêtes touchant ses propres membres soient confiées à un autre corps policier ou encore à un organisme indépendant de la SQ et créé spécialement pour mener ce type d'enquête. «*Je ne comprends pas pourquoi le ministre n'a pas bougé là-dessus*», a dit M. Dupuis. «*Voilà un moyen pour le ministre, pour le gouvernement, de rassurer la population et de lui donner confiance dans ses policiers*».

La commission Poitras avait mis en lumière que les trois officiers supérieurs chargés de mener une enquête interne sur la présumée fabrication de preuve dans l'affaire Matticks avaient reçu des menaces de l'enquête Matticks, et d'Alain Dupré, numéro deux de la SQ. On a appris par la suite que le directeur général de la SQ à l'époque, Serge Barbeau, bien au fait de ces menaces, avait choisi de fermer les yeux. À l'égard des enquêtes que la SQ menait sur les agissements criminels de ses propres membres, la commission notait «*une solidarité malsaine, se traduisant par la loi du silence et des représailles*». Elle relevait le fait que la SQ semblait «*plus soucieuse de préserver son image que de faire des enquêtes approfondies pour faire toute la lumière sur les cas d'inconduite*».

Félicitations

La Faculté de musique félicite ses nombreux professeurs honorés au Gala des Prix Opus de la musique 1999.

Compositeur de l'année
Disque de l'année
(musiques électroacoustiques) - *Figures*
Robert Normandeau

Livre de l'année - *La musique, la recherche et la vie*
Jean-Jacques Nattiez

Disque de l'année
(musique classique) - *Schubert*
Quatuor Alcan, maîtres invités

Événement discographique de l'année
Yo soy la desintegracion
Jean Piché (musique) et al

Création de l'année
Jacques Drouin, compositeur
Nouvel Ensemble Moderne,
direction: Lorraine Vaillancourt

Disque de l'année
(jazz) - *Puzzle City*
Michel Donato et al

Concert de l'année
(musique ancienne)
Francis Colpron,
directeur de l'Ensemble Les Boréades

Article de l'année
Johanne Rivest, professeure associée

Autre mention
Prix de l'Alliance française
Rosemarie Landry

Université
de Montréal

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

Lady-Datejust
en or 18 carats
avec lunette sertie de brillants

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Contre «une île une ville»

(Le Devoir) — Un sondage CROP commandé par l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal indique que 62 % des résidents de banlieue sont opposés au projet «une île, une ville» du maire Bourque. «Nous n'avons tout simplement pas le droit de compromettre l'avenir en gaspillant des énergies précieuses à débattre des concepts des années 50 comme "une île, une ville", a lancé le maire de Verdun et président de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMBM), Georges Bossé, dans un discours prononcé hier devant la Chambre de commerce de l'ouest de l'île de Montréal. Pour appuyer ses dires, M. Bossé a dévoilé une première tranche d'un sondage CROP commandé par l'UMBM et réalisé auprès de 1004 résidents de banlieue au mois de novembre. Les résultats indiquent également que 72 % des résidents de banlieue exigent d'être consultés par référendum sur un tel projet. Le maire de Montréal, Pierre Bourque, a jugé ce sondage «inadéquat et étrange». Son attachée de presse, Madeleine Champagne, a indiqué que «nos propres sondages montrent que l'appui à notre projet dépasse les 50 %». Elle a également affirmé que le maire préférerait les sondages réalisés à la grandeur de l'île plutôt que parmi les banlieusards seuls. Au cabinet de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, on ne souhaitait pas réagir. «Plutôt que de commenter des sondages, on va attendre la sortie du livre blanc d'ici Noël», a indiqué l'attachée de presse, Annik Bélanger.

Le port de Montréal se trouve déjà à l'étroit

Le port de Montréal n'a pas trop d'espace pour desservir sa clientèle sur l'île de Montréal, bien au contraire. Néanmoins, l'offre d'achat de la jetée Bickerdike par les frères Reichmann a suscité une évaluation foncière, et ce même s'il manque de terrain pour l'expansion des activités portuaires.

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le port investira 120 millions d'ici cinq ans pour moderniser ses installations, montant qui s'ajoute aux 265 millions investis depuis 1980. Ces travaux de modernisation visent à rendre le port de Montréal compétitif avec New York, Boston et Philadelphie. Telle est la conjoncture qu'a précisée hier le président-directeur général du port, Dominique Taddeo, devant la Chambre de commerce de Montréal, à peine deux jours avant de recevoir l'étude de la firme Devenore sur la valeur de la jetée Bickerdike. Mais le p.-d.g. n'entend pas donner sa réponse aux frères Reichmann avant la mi-janvier pour leur offre d'achat du terrain. Trois transporteurs ont de plus investi

800 millions dans la construction de porte-conteneurs et de navires de vrac ultramodernes basés dans le port de Montréal. Cela signifie qu'on a déboursé un milliard sur les quais de Montréal depuis vingt ans. «Peu de ports dans le monde manutentionnent autant de marchandises dans un espace aussi restreint», a déclaré le p.-d.g. Dominique Taddeo s'insurge contre la tendance de construire des condominiums près du chemin de fer du port, qui conduit à des demandes de la part des propriétaires pour fermer la voie ferrée. Pourtant, les gens ne peuvent pas plaider l'ignorance. «Ils savent qu'il y a des quais, mais surtout des voies ferrées qui appartiennent au port et où circulent chaque jour l'équivalent de sept trains de 50 wagons ou près de 2000 conteneurs.» D'aucuns ont été jusqu'à envisager

«un centre hospitalier près du carrefour ferroviaire du port, situé entre la rue Berri et nos quais, à l'est du pont Jacques-Cartier». C'est le cœur névralgique du port qu'on viserait alors. Le p.-d.g. estime que «fragiliser le lien ferroviaire avec Toronto et Chicago, c'est saborder le port international de Montréal». M. Taddeo constate la convoitise qui existe autour des 19 hectares de terrain de la jetée Bickerdike. «A proximité du canal de La Chine qui renaît, dit-il, du Vieux-Port qui ne finit plus de s'embellir, de la Cité du multimédia en plein essor, de la verdoyante Cité du havre et du Casino, cet immense emplacement avec vue superbe sur le fleuve et sur la ville va prendre rapidement de la valeur et inspirer plus d'un promoteur. Il y a là, sur le terminal et la jetée Bickerdike, suffisamment d'espace pour construire cinq Place Bonaventure. Et la longueur des postes à quai des bassins Bickerdike et Pointe-du-Moulin fait bien la distance entre les rues Peel et le pont Jacques-Cartier.»

Autrement dit, le port se rend compte que certains voudraient réaliser une opération immobilière semblable à ce qui s'est produit au moment de l'acquisition de Canadair et de la revente des terrains en condos, l'opération la plus faste à avoir eu lieu sur l'île de Montréal. Après avoir reçu une offre formelle de Heathmount Arts and Entertainment, le port a confié un mandat pour réaliser une étude exhaustive du site afin d'en connaître la valeur immobilière. Quant aux activités portuaires à l'ouest, le p.-d.g. indique que la compagnie Empire est très inquiète qu'on mette fin à ses activités. «J'ai eu des rencontres avec les Reichmann, mais le sud-ouest du port est convoité par tout le monde», a précisé Dominique Taddeo en conférence de presse. «C'est notre terrain et il n'était pas à vendre au moment où nous avons reçu l'offre.» Récemment, le port a cédé quatre hangars à la Canadian Gypsum à l'est. Mais le port continuera à croire, car les gros porte-conteneurs n'ont été remplis qu'à 75 % cette année. Cependant, il n'y a plus d'espace suffisant pour un bon chemin de fer sur les quais, à l'est de la promenade Bellerive. Le port craint donc de manquer de terrain sous peu.



table



Verres à pied en verre ou en cristal*
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **8⁹⁵**



l'Événement des fêtes

Jusqu'à **50% de rabais** partout en magasin!

Profitez de rabais exceptionnels partout en magasin tout le mois de décembre!

Garantie
TOUTES CONDITIONS

CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE

Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respectons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10%




litterie

Draps et accessoires assortis*
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **8⁹⁵**




articles maison

Accessoires de cuisine*
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **29⁹⁵**



bain

Serviettes et accessoires*
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **1⁹⁹**

litterie • édredons de duvet • matelas • porcelaine • serviettes • appareils électriques • batteries de cuisine
stores • tentures • papier peint • service de décoration à domicile gratuit • articles-cadeaux
boutique pour bébé • tapis • cristal • cuisine • figurines • lits en laiton • et plus encore !

Francisation des immigrants

La CSDM a tort de s'inquiéter, dit Perreault

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

En raison de nouvelles mesures gouvernementales, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a peur de perdre un gros morceau de la francisation des immigrants. À Québec, on prétend au contraire que tous les établissements du système d'éducation seront mis encore plus à profit. Le mois dernier, Robert Perreault a rendu publiques les grandes orientations de sa réforme du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI). Le ministre avait alors annoncé la transformation des Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) en Carrefours d'intégration. Dans le but d'augmenter de 15 % la francisation des immigrants, il avait aussi ouvert la porte aux cégeps et aux universités pour donner des cours de français.

Cette annonce a fait bondir la CSDM, qui a aussitôt mandé un comité de travail pour étudier la question. «Le MRCI s'approprie le rôle de seul maître d'œuvre en francisation», a expliqué la présidente de la CSDM, Diane De Courcy, lors d'une conférence de presse hier. «Nous ne sommes pas contre la francisation au cégep ou au niveau universitaire, mais nous sommes contre le fait qu'on nous élimine comme partenaires», a précisé Diane De Courcy. Robert Perreault explique que son ministère a toujours eu le mandat de franciser les immigrants et que les commissions scolaires continueront à être des partenaires. «Les budgets de la CSDM sont maintenus, les ententes ne sont pas menacées», a soutenu Robert Perreault en entrevue téléphonique. Il n'y a rien de changé. S'il y a quelque chose à saisir comme occasion de l'annonce que j'ai faite, c'est qu'il y a plus de possibilités pour la CSDM, même si ce n'est pas toutes les possibilités.

Ainsi, les 24,5 millions de dollars octroyés annuellement aux défuntés COFI de l'île de Montréal pour la francisation seront redistribués dans le réseau de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps et universités). Quant au montant de 170 000 \$ accordé à la CSDM, Robert Perreault assure qu'il ne peut aller qu'en augmentant. «Peut-être que les gens de la CSDM auraient souhaité avoir tout le morceau, mais il n'en aura qu'une partie. Le profil des immigrants a changé. Ils sont de plus en plus instruits. Les deux tiers des immigrants que nous accueillons détiennent

un diplôme postcollégial. Pour ces gens-là, la solution idéale n'est pas de se retrouver sur le banc d'une école secondaire.»

Malgré tout, la CSDM prétend que la réforme la toucherait fortement. Cette nouvelle mesure coûterait 75 postes d'enseignants et 1500 étudiants par année, soutient la présidente. Et «ce sont des chiffres conservateurs», avance Diane De Courcy. Selon des données de 1998-99, 3970 étudiants ont suivi le programme de francisation offert par la CSDM. De ce nombre, 1880 personnes sont comptabilisées dans la case date d'arrivée inconnue. Or, toujours selon la CSDM, ces personnes sont souvent des immigrants nouvellement arrivés et elles tomberaient sous la responsabilité du MRCI.

Robert Perreault n'y comprend rien. «Elle a toujours les mêmes budgets et nous sommes même prêts à en faire plus! Je lis son communiqué et je n'arrive pas à comprendre. Nous n'allons pas diminuer le rôle de la CSDM.»

Aux côtés de Diane De Courcy, la vice-présidente de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal (APPM), Julia Simard, et la porte-parole des directions de centres de formation, Lucile Beaudette, ont manifesté leur mécontentement et demandé à François Legault de se prononcer. «Compte tenu de notre expertise vieille de 30 ans, on se demande pourquoi mettre de côté un partenaire de qualité. Pourquoi ne pas laisser le libre choix aux étudiants?» se demande Lucile Beaudette. «C'est inqualifiable et insultant de ne pas être parmi la liste des fournisseurs du MRCI, renchérit Julia Simard. On ne comprend pas le silence du ministre de l'Éducation.» La vice-présidente de l'APPM craint que l'incident crée un précédent en laissant glisser un domaine de sa juridiction à un autre ministère. «Le ministre doit réagir rapidement pour éviter que du personnel sous sa juridiction se retrouve mis à l'écart», croit Julia Simard.

Joint en fin d'après-midi, l'attaché de presse du ministre de l'Éducation François Legault, Alain Leclerc, s'est dit lui aussi surpris de la réaction de la CSDM. «La politique du MRCI maintient le montant de l'achat de cours et prévoit même qu'on peut l'augmenter», note M. Leclerc.

La CSDM a envoyé une lettre à François Legault. La présidente demande de rencontrer le ministre et une prise de position dans le dossier. De son côté, Robert Perreault est prêt à recevoir Diane De Courcy pour lui expliquer les vertus de sa réforme.

Passage à l'an 2000

La CUM se fait rassurante

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

C'était au tour de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) hier de tenter de rassurer les citoyens quant au passage de l'an 2000 et au bogue appréhendé. Tous les grands services étaient représentés et, par un, les responsables ont dévoilé les mesures mises en place pour prévenir toute éventualité. «Le rôle de la CUM», a rappelé Vera Danyluk, présidente du comité exécutif, est d'établir un dispositif permettant d'assurer la coordination non seulement des municipalités entre elles, mais avec tous les intervenants et partenaires appelés à prendre des mesures particulières en cas de sinistre réel ou appréhendé.

Les porte-parole présents hier étaient au nombre de quatre: le Centre de sécurité civile, le Service de police (SPCUM), le Centre d'urgence 911 ainsi que la Station d'épuration des eaux usées. Au Centre de sécurité civile (CSC), on affirme que la plupart des secteurs ont été vérifiés. «Il n'y a que deux problèmes résiduels, la distribution de produits pétroliers et le rétablissement de l'électricité advenant une défaillance», a indiqué le directeur, Jean-Bernard

Guindon. À cet effet, nous avons reçu des assurances... relatives.» Dans le cas de l'alimentation en produit pétrolier, M. Guindon soutient que les stations auront des réserves pour 15 jours. Pour le reste, «on se croise les doigts», a commenté le directeur du CSC, non sans préciser que «la très grande majorité des municipalités de la CUM est prête à effectuer le passage à l'an 2000.»

Pour ce qui est du Service de police, l'ensemble de ses effectifs sera mobilisé à 7h le 31 décembre. Le directeur, Michel Sarrazin, a affirmé que les mesures planifiées depuis un an étaient fin prêtées pour parer à toute éventualité. Il a en outre garanti que les grands événements et les quartiers seront très bien surveillés.

De son côté, le Centre d'urgence 911, par la voix du directeur du centre d'urgence, a soutenu que l'ensemble de ses systèmes avaient été revus pour l'occasion. La capacité de réception des appels a notamment été doublée.

Quant à la Station d'épuration des eaux usées, elle doit considérer la défaillance des services continus comme le gaz, l'électricité, les télécommunications ou même le réseau d'eau potable pour se compter prête.



LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

Service à domicile **GRATUIT**
331-5260

Centre Rockland
341-7810

Place Portobello
Brossard
671-2202

Les Galeries Laval
681-9090

La Cathédrale (Centre-ville)
282-9525

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas !

LE DEVOIR

LE MONDE

Moscou se heurte à une résistance farouche

L'armée russe dans un nouveau borbier tchéchène ?

BARRY RENFREW
ASSOCIATED PRESS

Moscou — La victoire devait être rapide. Trois mois après le début de sa nouvelle offensive en Tchétchénie, l'armée fédérale russe a beau faire pleuvoir les obus, elle ne voit pas le bout d'une guerre qui pourrait se transformer en borbier.

Les forces de Moscou, encore en quête d'un succès probant sur les séparatistes tchéchènes, se heurtent à une résistance farouche qui les contraint à revoir leurs prévisions les plus pessimistes. Le commandement russe reconnaît que les combats risquent de se prolonger jusqu'à la fin de l'hiver.

Les Russes gardent cependant l'initiative sur le plan militaire. Si leur progression est lente, ils occupent une moitié du territoire de la république séparatiste et contrôlent plusieurs grandes villes. Reste que ce contrôle ne dépasse pas les limites de ces cités, les rebelles demeurant maîtres de la situation dans les campagnes.

Dans ce contexte propice à l'enlèvement, les commandants tchéchènes assurent ne pas avoir engagé toutes leurs forces dans les combats en cours. Les rebelles attendent en effet que les forces de Moscou se lancent à l'assaut de Grozny pour infliger de lourdes pertes à l'infanterie russe, comme cela avait été le cas en 1995 et 1996, lors du précédent conflit dans la petite république caucasienne.

Conscients du risque mais soucieux de faire tomber Grozny, les généraux russes ont décidé de procéder à des bombardements massifs sur la capitale assiégée, lançant un ultimatum à la population.

Mais Grozny est déjà un champ de ruines. Une nouvelle campagne de pilonnages russes sur la ville

martyr ne suffira pas à éradiquer les forces indépendantistes. Les bunkers construits pour résister au «rouleau compresseur» russe devraient limiter les pertes tchéchènes. De surcroît, bien que la capitale soit officiellement encerclée, les rebelles sortent et entrent, semble-t-il, sans grandes difficultés, l'encerclement en question étant discontinu comme une passoire.

L'enlèvement des forces fédérales en Tchétchénie lors de la guerre de 1994-96 avait débouché sur l'octroi d'une indépendance de fait pour la petite république autonome. Pour éviter que ne se renouvelle ce scénario, l'armée russe a cette fois largement misé sur les bombardements à outrance.

Equipés pour la plupart d'armes légères, les rebelles tchéchènes ne peuvent rien face au pilonnage des blindés et de l'aviation russes. Ils reculent par conséquent chaque fois que nécessaire afin de préserver leurs troupes en vue de combats plus favorables. C'est ainsi qu'ils multiplient les actions de guérilla dans lesquelles ils excellent.

De fait, quand bien même elle parviendrait à contrôler toutes les principales villes de la république, l'armée russe aurait toujours à affronter des forces prêtes à résister.

Aucune victoire décisive n'est donc à attendre prochainement. Pour sortir de ce borbier, Moscou pourrait envisager une partition de fait de la république, ses forces occupant les grandes villes de la plaine, tandis que les rebelles se retrancheraient dans les montagnes du sud. Ce cas de figure exposerait toutefois les militaires russes à un harcèlement constant de la résistance.

La solution alternative serait que Moscou se contente d'une victoire relative et recherche un règlement politique au conflit. On en est loin.

La secrétaire d'État américaine rencontre Barak aujourd'hui

Albright quitte la Syrie remplie d'espoir

Le retrait du Golan serait la pierre d'achoppement de la reprise des pourparlers

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Damas — Madeleine Albright a fait part de son optimisme en quittant hier la Syrie pour Israël après avoir été longuement reçue par le président syrien Hafez el-Assad.

«Je pars d'ici avec davantage d'espoir que j'en avais en arrivant cet après-midi», a déclaré sans autres précisions la secrétaire d'État américaine à propos de la reprise éventuelle des pourparlers de paix syro-israéliens. De source autorisée américaine, on dit que le chef de l'État syrien a apporté de «nouveaux éclaircissements sur des points importants» au chef de la diplomatie américaine. Albright va maintenant les transmettre au premier ministre travailliste israélien, Ehoud Barak, qu'elle doit rencontrer aujourd'hui.

Le porte-parole du département d'État avait indiqué auparavant aux journalistes qu'Albright chercherait à obtenir d'Assad des précisions sur quatre questions: le retrait du Golan, la nature et le moment d'un accord de paix et les dispositifs de sécurité liés à celui-ci.

Les pourparlers de paix israélo-syriens sont suspendus depuis 1996 et, bien que les deux parties aient fait part de leur désir de reprendre langue, Damas exige que le dialogue reprenne là où il en était resté.

Selon la Syrie, l'ancien premier ministre travailliste Yitzhak Rabin, assassiné en 1996, avait accepté le principe d'un retrait total du Golan en échange d'une paix véritable.

Mais le nouveau gouvernement israélien conteste l'existence d'un tel engagement sans pour autant contester le principe d'un retrait total.

Peu avant l'arrivée de Mme Albright, un responsable syrien avait affirmé la disposition de son pays à



Le président syrien Hafez el-Assad et la secrétaire d'État américaine, Madeleine Albright, au début de leur rencontre.

reprendre les négociations de paix avec Israël au point où elles s'étaient arrêtées il y a plus de trois ans. «L'obstacle à une reprise des discussions réside dans [la non-acceptation par Israël] de l'engagement pris par [l'ancien premier ministre israélien] Yitzhak Rabin devant les États-Unis, parrains de la paix, sur un retrait du Golan jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, dans le cadre d'une solution globale avec la Syrie», a ajouté ce responsable.

Les détails d'un retrait israélien du Golan est l'une des quatre questions dont Mme Albright discutera lors de ses contacts avec les deux protagonistes. Les autres questions concernent la nature des futures relations entre Israël et la Syrie, le calendrier d'un accord de paix et des arrangements de sécurité, a-t-il ajouté.

Le secrétaire d'État «a posé des questions et essayé d'obtenir des réponses sur ce qui constitue le minimum requis aux

besoins et aux préoccupations de chacune des deux parties sur chaque question», a dit son porte-parole.

«En soulevant ces questions, elle souhaite mieux comprendre ce qui serait nécessaire dans chacun des domaines pour que nous puissions arriver rapidement vers un accord en cas de reprise des négociations», selon lui.

Les discussions entre la Syrie et Israël sont gelées depuis février 1996.

Damas exige, en échange d'un accord de paix, la restitution totale du plateau du Golan, qu'Israël a conquis lors de la guerre des Six-Jours de 1967. Israël refuse et soumet tout retrait à des garanties de sécurité de la part de la Syrie et à d'autres conditions.

Mme Albright, qui a entamé lundi en Arabie Saoudite une tournée au Proche-Orient axée sur le processus de paix, est arrivée hier soir en Israël avant de se rendre dans les territoires palestiniens puis en Égypte.

Investiture républicaine

George Bush inquiète son camp

Ses prestations dans les débats télévisés n'ont pas impressionné

GRETCHEN COOK
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — L'inquiétude grandit dans le camp de George W. Bush, favori républicain à l'élection présidentielle américaine de novembre 2000, dont les prestations dans les premiers débats télévisés ont peu impressionné.

Le gouverneur du Texas a passé deux tests électoraux en une semaine face à ses rivaux du camp républicain, qui lui ont fait gagner des points dans les sondages mais ont également suscité des critiques.

Après un débat télévisé jeudi dernier avec les cinq rivaux de son parti à Manchester, dans le New Hampshire où démarrent traditionnellement les élections primaires, M. Bush a tenu lundi un débat en Arizona.

Le candidat républicain se répète, renvoie à ses discours de campagne quand il est coïncé par des questions et sourit comme «un enfant gâté», selon le New York Times.

«Il ne s'adresse pas à son auditoire d'une façon qui montre qu'il réfléchit sérieusement aux questions ou qu'il est capable de parler aux gens en les convainquant qu'il comprend leurs préoccupations et peut faire quelque chose pour eux», a estimé Allan Lichtman, un expert politique après le débat lundi dans l'Arizona.

Les rivaux de Bush, quant à eux, mettent en doute ses compétences. Le sénateur Orrin Hatch, également candidat républicain, a ainsi déclaré à l'intention de Bush: «Vous avez besoin de plus d'expérience pour devenir président des États-Unis. Vous seriez mieux dans le poste de vice-président.»

L'ancien diplomate Alan Keyes, autre candidat républicain, a critiqué l'affirmation de M. Bush selon laquelle il peut combler ses lacunes en politique étrangère en nommant de bons conseillers. «Si vous ne pouvez pas vous tenir sur vos deux pieds, si vous devez toujours compter sur quelqu'un pour vous souffler les mots, au moment grave où il faut prendre une décision, qui va prendre la place de celui qui devrait trancher?», a-t-il demandé.

M. Bush a reconnu avoir fait des erreurs dans sa jeunesse — il a avoué avoir consommé de la drogue — et avoir eu des résultats peu brillants au collège, ce qui constitue, selon ses détracteurs, des sujets d'inquiétude supplémentaires.

Surnommé W par ses proches, George W. Bush bénéficie de la célébrité de son père et de la popularité de sa mère. Il n'a laissé apparaître ses premières ambitions politiques qu'en 1994 quand il a remporté les élections pour le poste de gouverneur du Texas.

Si George W. Bush devait être élu candidat républicain à la présidentielle, il devrait affronter soit Al Gore, qui a huit ans d'expérience à la Maison Blanche, soit Bill Bradley qui a passé 16 ans au Sénat, relèvent les experts. Selon Allan Lichtman, l'année électorale en est encore à ses débuts et M. Bush a encore du temps pour faire taire ses détracteurs.

Le désarmement en Ulster

De Chastelain rencontre les groupes armés

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — Le général canadien John de Chastelain, qui dirige la commission sur le désarmement des groupes armés en Irlande du Nord, a poursuivi hier ses consultations en rencontrant le représentant d'une grande milice protestante.

Billy Hutchinson, agissant au nom de l'Ulster Volunteer Force (UVF), a commencé à discuter avec le général à Belfast de la mise hors service de l'arsenal de cette milice, à la suite d'une première rencontre similaire entre la commission et l'IRA, annoncée dimanche.

La rencontre «s'est bien passée», a déclaré M. Hutchinson tout en soulignant que la destruction des armes de son groupe dépendrait de «ce que l'intermédiaire de l'IRA ferait».

«S'ils ne sont là que pour placer

quelqu'un au gouvernement», a-t-il dit en référence à la nomination de deux ministres du Sinn Féin au nouveau gouvernement, «nous ne collaborerons pas». «Mais s'ils cherchent vraiment un règlement, notre point de vue changera», a-t-il assuré.

Il reste à la deuxième grande milice protestante, les Ulster Freedom Fighters, à suivre le mouvement.

Les grands groupes paramilitaires se conforment ainsi à l'accord de paix d'avril 1998, qui prévoit leur désarmement d'ici à mai 2000, dans une Irlande du Nord semi-autonome où protestants et catholiques se partagent désormais le pouvoir.

Le général de Chastelain a pour sa part confirmé les deux rencontres et estimé «qu'elles seraient suivies de nouveaux pourparlers». Il a indiqué qu'il rendrait «sous quelques jours» un rapport.

Les deux accusés libyens comparaissent

Lockerbie: début des audiences

Les avocats demandent l'abandon des charges de complot

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Zeist — Les deux accusés libyens de l'attentat de Lockerbie (Écosse), qui avait fait 270 morts en décembre 1988, ont comparu pour la première fois publiquement, hier, lors d'une audience préliminaire devant des juges écossais siégeant de manière exceptionnelle aux Pays-Bas.

Dès l'ouverture des débats, présidés par le juge-lord Sutherland, les défenseurs d'Abdel-Basset Ali al-Megrahi et Al-Anin Khalifa Fahima ont demandé à la cour d'abandonner les charges de «complot» en invoquant le principe d'«extraterritorialité». «La première charge [complot] énumère un nombre considérable d'endroits, dont aucun ne se trouve en Écosse», a souligné l'un de leurs avocats, Me William Taylor, arguant que ce chef d'accusation tombait de ce fait hors du champ de la juridiction écossaise.

Le juge-lord Rannald Sutherland, qui préside les débats, a ajourné l'audience à aujourd'hui, sans préciser s'il se prononcerait alors sur les requêtes de la défense ou s'il demanderait davantage de temps pour les étudier.

La défense n'a pas contesté la compétence du tribunal en ce qui concerne les accusations de meurtre qui, selon des experts, pourraient être plus difficiles à prouver que celles de complot.

Elle a aussi demandé à ce que toute référence aux services de renseignements libyens soit supprimée de l'acte d'accusation afin de garantir aux deux hommes un «procès équitable» qui ne se transforme pas en procès des services secrets libyens. Des experts soulignent que si la défense obtient gain de cause à cet égard, cela limitera considérablement l'éventail des éléments à verser au dossier.

L'implication des services de renseignements libyens «est en quelque sorte le ciment qui fait tenir l'ensemble du complot», a noté l'avocat général écossais Colin Boyd.

En cas de rejet de la demande d'abandon de l'accusation de complot, la presse britannique prêtait hier à la défense l'intention de demander que les accusés soient automati-

quement acquittés de cette accusation de «complot», s'ils étaient de «meurtre», une possibilité non prévue selon eux par l'acte d'accusation actuel. Cet acte comprend trois chefs d'accusation: complot, meurtre et violation de la législation sur la sécurité aérienne.

Formellement inculpés le 29 octobre, Abdel-Basset Ali al-Megrahi et Al-Anin Khalifa plaident non-coupables de l'attentat à la bombe contre un Boeing de la Pan Am qui avait explosé en vol au-dessus du village écossais de Lockerbie, tuant 259 passagers et membres d'équipage ainsi que 11 personnes au sol.

Cette nouvelle audience préliminaire est la première à laquelle le public et les médias ont été autorisés à assister depuis la livraison des deux suspects par la Libye en avril. Elle a été entourée de précautions de sécurité maximales.

Les deux Libyens sont apparus derrière une vitre blindée, entourés d'interprètes leur traduisant les débats en arabe. L'aménagement de la future salle destinée à accueillir leur procès n'étant pas terminé, les débats ont été organisés dans l'ancien gymnase du Camp Zeist, appelé à servir de centre de presse lors du procès l'an prochain.

Le procès Lockerbie doit s'ouvrir en principe début février 2000 au Camp Zeist et pourrait durer plus d'un an. Mais il pourrait faire l'objet d'un nouveau report jusqu'à Pâques, fin avril, affirmait hier à Londres le Daily Telegraph.

Les deux accusés ont été livrés par Tripoli le 5 avril aux Pays-Bas, qui les avaient formellement extradés le même jour vers le Camp Zeist, placé sous tutelle britannique et gardé par la police écossaise. Cette ancienne base militaire américano-néerlandaise désaffectée proche d'Utrecht (centre) a été rétrogradée en septembre 1998 par les autorités de La Haye à la Grande-Bretagne afin de permettre la tenue du procès.

Au terme de longues années de bras de fer, la Libye avait accepté un mois auparavant le principe de la livraison de ses ressortissants, à la condition qu'ils soient jugés hors des îles Britanniques ou des États-Unis. Ce geste a permis la levée des sanctions internationales imposées à Tripoli.

EN BREF

Exode angolais

(AFP) — La reprise des combats en Angola a contraint à l'exode des milliers de civils et ce mouvement s'est accéléré ces dernières semaines, a annoncé hier le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR). Au cours des onze derniers mois, plus de 10 000 personnes ont fui l'Angola notamment vers la Namibie et la Zambie. Le flot des réfugiés s'est accéléré au cours des trois dernières semaines, selon un responsable du HCR, Paulin Djomo. La Zambie accueille déjà 32 000 réfugiés angolais, a-t-il souligné, et si ce pays et la Namibie ont apporté leur aide à de nombreux déplacés, «des milliers d'autres meurent de faim».

Schröder réélu

(AFP) — Gerhard Schröder a été réélu hier à la tête du parti social-démocrate allemand (SPD) avec 86,3 % des voix des délégués réunis en congrès ordinaire à Berlin. M. Schröder a ainsi sensiblement amélioré son résultat d'avril, lorsque le parti l'avait en première fois porté à sa tête après la démission-surprise d'Oskar Lafontaine, qui avait également abandonné son poste de ministre des Finances. Il avait alors obtenu un peu moins de 76 % des voix.

Des missiles antichars iraniens

(AFP) — L'industrie militaire iranienne a commencé hier la production en série de missiles modernes antichars, baptisés Toussan-1, d'une portée de 4000 mètres, a annoncé le ministre iranien de la Défense, Ali Chamkhani. «Ces missiles sont très développés et permettent de compléter une nouvelle phase des capacités défensives du pays dans le domaine antichars», a ajouté M. Chamkhani. Les Toussan-1 peuvent être utilisés dans des attaques nocturnes où ils peuvent détruire leurs cibles jusqu'à 2500 mètres, a indiqué Ahmad Vahid, directeur général de l'Industrie aérospatiale des forces armées iraniennes.

Les Vénézuéliens pour le oui

(AFP) — Un total de 66 % des Vénézuéliens sont prêts à approuver la nouvelle constitution lors du référendum du 15 décembre, tandis que 25 % déclarent qu'ils voteront contre, selon un sondage de l'institut Emevenca publié hier à Caracas. Ce sondage a été réalisé entre le 30 novembre et le 5 décembre dans treize villes des onze états du pays.

La violence reprend en Algérie

ASSOCIATED PRESS

Alger — Huit personnes dont un policier et un membre des groupes de légitime défense (GLD), civils armés par les militaires, ont été assassinés ces deux derniers jours au cours de trois attentats à Khemis Miliana (100 km à l'ouest d'Alger), Keddara (80 km à l'est d'Alger) et Constantine (450 km à l'est d'Alger), rapportait hier la presse algérienne.

Avec la multiplication des attentats ces dernières semaines et à la veille du mois de ramadan, un dispositif sécuritaire particulier a été mis en place à Alger.



CONSULTATION GÉNÉRALE

CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE LIVRE VERT INTITULÉ : «LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU QUÉBEC: UN DÉFI COLLECTIF»

La Commission des transports et de l'environnement est chargée de tenir des audiences publiques à compter du 1^{er} février 2000 dans le cadre de la consultation générale sur le livre vert intitulé : «La sécurité routière au Québec: un défi collectif». Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 18 janvier 2000.

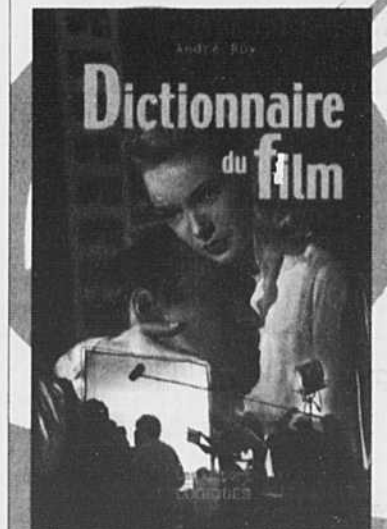
La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Charles A. Bogue, secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement, Édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248 Courriel : cbogue@assnat.qc.ca

LOGIQUES

Découvrez tous les secrets du cinéma, de son art et de son industrie!



Dictionnaire du film
André Roy
ISBN 2-89381-543-X - 360 p. - 34,95 \$

Les Éditions LOGIQUES Inc.
En vente partout
Distribution exclusive: Québec-Livres

É D I T O R I A L

Les jeunes
et le Québec

Les préparatifs en vue du Sommet de la jeunesse ont franchi une étape importante la semaine dernière, lorsque les responsables des quatre «chantiers» de réflexion ont remis au gouvernement d'ambitueuses recommandations qu'ils désirent débattre lors de ce sommet. On y retrouve plusieurs idées valables mais dont la réalisation suppose une mobilisation générale que rien n'annonce présentement. La jeunesse nous fait-elle bâiller?

P our générer des idées, selon l'expression à la mode, le gouvernement a mis sur pied cet automne quatre groupes de travail coprésidés par un jeune et un moins jeune. Ces tandems ont consulté les jeunes aux quatre coins de la province et ont pondu des recommandations qui devraient atterrir sur la table ronde du sommet, en février. Les auteurs de ces travaux ont évité le piège des revendications ponctuelles pour embrasser de plus larges problématiques. C'est ce qu'il fallait faire. Voir grand. En ce sens, le décrochage zéro au secondaire est sans doute l'objectif le plus spectaculaire. C'est également l'un des plus indispensables dans une société où ceux qui abandonnent l'école trop rapidement sont condamnés à la marginalité. Trente-cinq ans après le rapport Parent, une deuxième révolution scolaire s'impose. Il faut dire qu'un certain nombre de propositions mises en avant, comme la valorisation de la formation technique, font déjà partie des projets du ministère de l'Éducation et des commissions scolaires. Il en va tout autrement de l'invitation faite à chaque école d'adopter un plan de réussite qui serait mesurable et dont elle rendrait compte à sa communauté. Le MEQ tente présentement de convaincre les cégeps de souscrire à un tel plan, vu le taux effarant de décrochage au collégial. En étendre la concrétisation à tous les niveaux paraît séduisant dans la mesure où elle responsabiliserait l'ensemble d'une communauté. En même temps, une précaution s'impose envers un gouvernement passé maître dans l'art de refiler les problèmes aux communautés locales. Aux autres, quoi!

Il reste qu'il devient de plus en plus clair, dans les quartiers et les écoles, que seule une intervention concertée de tous les acteurs (CLSC, centres-jeunesse, services de police, centres hospitaliers, écoles), avec les familles, conduira les enfants sur la route du succès scolaire.

A ce sujet, un autre groupe de travail souligne à juste titre la nécessité de mieux soutenir les familles. Il y a ici des choix à faire. Si l'amélioration de la politique familiale et du congé parental est nécessaire, c'est d'abord vers les jeunes mères monoparentales que doivent aller les efforts et les ressources. Les statistiques sont unanimes: elles sont les détentrices d'un ticket vers la pauvreté, avec tout ce que cette condition entraîne pour le jeune enfant. Voilà un autre gros dossier qui mérite attention.

Le jeune ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, souhaite que le sommet ne s'enlise pas dans une querelle sur les iniquités entre les générations. Il a raison. Le temps n'est pas aux jérémiades. Les problèmes démographiques auxquels seront bientôt confrontés les jeunes sont tels qu'il vaut mieux n'exclure personne dans la recherche de solutions. Plusieurs groupes de jeunes réclament une politique jeunesse ou une politique des âges qui forcerait le gouvernement à analyser l'impact de ses décisions sur les jeunes. La nécessité d'une telle politique n'est pas démontrée pour l'instant. Peut-être y a-t-il d'autres moyens d'atteindre le même but.

Maintenant que plusieurs bonnes idées ont été mises sur la table, il reste au gouvernement à insuffler un mouvement à ce forum. Jusqu'à ce jour, les discours des élus et de diverses autres personnalités sont restés sans grand écho, comme si leurs propos n'arrivaient à rejoindre ni le public en général ni les jeunes en particulier. Il serait temps que le premier ministre trouve les mots qui donneront un sens d'urgence au sommet. Le discours des élites ne rejoint plus les jeunes et c'est la société tout entière qui, repliée sur elle-même, est en proie à l'étouffement. Le Sommet de la jeunesse peut devenir pour le Québec l'occasion de se donner un projet social et, ce faisant, une bouffée d'oxygène dont il a bien besoin.

Tchéchénie: des mots,
des mots

L es 40 000 civils, pour la plupart des personnes âgées, qui se terrent actuellement dans les caves de Grozny, ont jusqu'à samedi prochain pour quitter les lieux, conformément à l'ultimatum lancé par l'armée russe qui s'est engagée dans une lutte sans merci contre la Tchétchénie. A cet ultimatum, les puissances occidentales ont rétorqué hier par une valse de mots qu'on osera qualifier de creux dans la mesure où aucune sanction n'a été formulée.

Les capitales occidentales savent pourtant fort bien que cela fait trois semaines maintenant que l'armée russe a encerclé Grozny. Elles savent également qu'au cours de cette période, l'état-major russe, bien décidé à ne pas subir une autre humiliation en terre caucasienne, s'est attaché à verrouiller toutes les voies de communication pour mieux étouffer la capitale tchéchéne.

Pendant ces 21 jours, les Occidentaux ont eu tout le temps voulu pour articuler une riposte qui aurait obligé Boris Eltsine et les siens à agir avec un minimum de souci humanitaire à l'égard des civils qui, selon les informations qui nous parviennent, sont à toutes fins utiles dans l'impossibilité de quitter Grozny.

Hier, les Américains et les Européens ont certes haussé le ton, mais ils se sont bien abstenus d'accompagner les mots de sanctions réelles. A quatre jours de la conclusion de l'ultimatum russe, on évoque la possibilité que soit éventuellement envisagée la discussion sur de telles sanctions. Ainsi, Robin Cook, ministre britannique des Affaires étrangères, a fait écho au drame humain qui se prépare en déclarant: «Si la Russie maintenait sa menace contre Grozny, nous nous attendrions à ce que le Conseil européen d'Helsinki examine l'assistance future à la Russie dans le cadre du programme TACIS.» Ce programme voit à l'aide économique aux pays de l'Est.

Pour sa part, le secrétaire général de l'OTAN George Robertson a déclaré, à la faveur d'une discussion avec le président Clinton, qu'il n'était pas question d'envoyer «un message hostile» à Moscou, que ce qui était recherché, pour l'heure du moins, se résumait à la communication «de conseils constructifs». Certes, ici et là, on a qualifié l'ultimatum de Moscou d'«inacceptable», on s'est même dit ému. Ému! Quand on sait la situation qui est faite à ceux et celles qui restent à Grozny, ému, on le serait à moins.

Peut-être que ce qui symbolise de la manière la plus éclatante les luoivements occidentaux dans ce dossier est cette histoire de prêt que le Fonds monétaire international (FMI) a suspendu. Le banquier du monde devait accorder une rallonge de 640 millions de dollars américains à la Russie. À l'Ouest, on s'est félicité de cette suspension. Mais contrairement à ce qu'on laisse croire, le FMI a décidé d'agir ainsi non pas à cause du conflit en Tchétchénie, mais parce qu'après les énormes détournements de fonds téléguidés par le Kremlin dans le passé, aucun mécanisme de protection n'avait été mis en place.

Si les puissances occidentales ont le courage de leurs opinions, alors pourquoi ne convoquent-elles pas le Conseil de sécurité de l'ONU?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSEFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL PENNE
Directeurs adjoints de l'information VIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Mademoiselle, «voulez-vous»
corriger mon problème?

Depuis le début de l'année scolaire, tout particulièrement dans la région de Montréal, le vouvoiement est redevenu obligatoire entre professeurs et étudiants. La raison? Il semble que cette nouvelle façon de faire va permettre une diminution de la violence dans l'ensemble des activités de la vie scolaire.

Les écoles québécoises ont abandonné rapidement le vouvoiement dans les années 1960-70 pour se tourner tout aussi rapidement vers le tutoiement. Cette nouvelle formule était supposée rapprocher l'élève de l'enseignant. Elle devait permettre une plus grande harmonie entre les différentes classes sociales du Québec.

Le professeur devint alors le copain de l'étudiant. L'enseignant devint alors son *chum* de quartier. Même le bon Dieu n'échappa pas à la mutation. Le Seigneur Dieu de l'univers devint alors le copain, l'ami du catéchiste, et on osa même commencer à tutoyer le bon Dieu dans les églises et ailleurs, au grand dam des traditionalistes de tous horizons.

Le changement du tutoiement au vouvoiement ne modifiera pas tellement les rapports entre les aînés et les plus jeunes, entre les professeurs et les étudiants. Une seule chose, à mon humble avis, pourrait modifier substantiellement les rapports entre les enseignants et leurs élèves: c'est la qualité de la langue. Si chaque professeur prenait le temps de bien s'exprimer devant sa classe et exigeait la même chose de chaque étudiant qui prend la parole, le climat changerait du tout au tout. Le temps

pris pour choisir les bons mots, les bonnes expressions, viderait le climat scolaire de toute agressivité, d'émotivité mal placée. Choisir de s'exprimer par le véhicule du «tu» ou du «vous» serait totalement secondaire. Le vouvoiement ne fera pas disparaître le jodel des cours de nos polyvalentes et des cafés de nos cégeps. Il est bien plus urgent de sauver la langue qui nous reste que de s'occuper de savoir si elle doit voyager dans le carrosse doré du «vous» ou dans la calèche du «tu». Le véhicule ne doit pas être notre première préoccupation. Seuls les passagers doivent attirer toute notre attention.

Nestor Turcotte
Matane, 7 novembre 1999

Un citoyen, un vote

Je veux faire appel à tous les constitutionnalistes ou autres spécialistes des droits de la personne afin de m'éclairer dans le débat actuel portant sur la majorité requise lors du prochain référendum, en rapport avec la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Voici ma question: considérant que la Cour suprême, dans sa décision sur le renvoi relatif à la sécession du Québec, déclarait ce qui suit: «Il revient aux acteurs politiques de déterminer en quoi consiste une majorité claire en réponse à une question claire, suivant les circonstances dans lesquelles un futur référendum pourrait être tenu»; considérant que seuls les citoyens québécois auront droit de voter lors du prochain référendum puisqu'il s'agira de décider de l'avenir du Québec; considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la per-

sonne stipule dans son introduction: «[...] que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi»; considérant que ladite charte affirme également dans son chapitre traitant du droit à l'égalité (article 10): «Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur [...] les convictions politiques, etc. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.»

Considérant ce qui précède, la seule règle applicable ne doit-elle pas être celle du 50 % plus un? Pour quelle raison le vote d'un citoyen québécois favorable au NON aurait-il plus de valeur que le vote d'un citoyen québécois favorable au OUI, les deux étant basés sur des convictions politiques?

Benoît Dansereau
Montréal, 24 novembre 1999

Le courrier des lecteurs

Nous publions dans cette section de la page éditoriale une sélection de lettres des lecteurs. Les lettres sont envoyées à l'adresse suivante: Courrier des lecteurs, Le Devoir, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal H3A 3M9, ou encore, si par courriel, à lettres@ledevoir.ca. Toutes les lettres doivent être signées et comporter l'adresse et le numéro de téléphone où le signataire peut être joint. Elles doivent éviter les attaques personnelles. Nous retenirons en priorité les lettres courtes et dactylographiées.

LIBRE OPINION

L'intensification de l'aménagement forestier:
une solution méridionale à L'Erreur boréale

GÉRARD SZARAZ

Ingénieur forestier et directeur général
du Regroupement des sociétés d'aménagement
forestier du Québec (RESAM)

L'article de Louis-Gilles Francœur, publié dans *Le Devoir* du 2 décembre dernier, laisse croire que le gouvernement du Québec serait sur le point de s'engager dans un programme massif de reboisement. Cette initiative contribuerait à combler la demande actuelle de bois de l'industrie de la transformation, notamment par la conversion de forêts naturelles en plantations. Cette vision étroite n'est certainement pas celle que partagent un grand nombre d'intervenants du secteur de l'aménagement forestier.

En effet, l'intensification de l'aménagement est bien plus que l'établissement de plantations forestières. Ce sont aussi des actions visant l'accroissement du rendement des forêts naturelles, la production de bois de qualité pour ajouter de la valeur aux produits finis, ainsi que l'amélioration des potentiels faunique et agrofrestier, pour ne nommer que ceux-là. En ce qui a trait au reboisement, la modernisation des pratiques agricoles et l'abandon de fermes ont laissé suffisamment de terres en friche pour répondre aux besoins, dans la mesure où les obstacles institutionnels associés à la protection du territoire agricole soient contrés.

De plus, les bénéfices immédiats de ces interventions ne résultent pas en une offre accrue des ressources du milieu forestier mais en emplois, en occasions d'affaires pour les entreprises du secteur de même qu'en maintien de communautés dépendantes de la forêt.

Dans cette optique, plutôt qu'une menace, l'intensification représente une opportunité qui concourt à l'aménagement durable de la forêt dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Sur le plan économique, les études récentes démontrent que pour chaque dollar investi en rende-

ment accru des forêts publiques, l'État recueillerait, en valeur actualisée, au moins trois à cinq dollars sous forme d'impôts, de taxes et d'autres revenus. En forêt privée, le propriétaire de boisés peut aussi espérer un retour équivalent.

De plus, la ressource étant produite plus près des usines, le coût de transport du bois serait d'autant réduit. Cet aspect est important car les coûts moyens de transport sont du même ordre de grandeur que la valeur du bois acheminé aux usines.

À la dimension sociale, on estime qu'un emploi est créé par tranche de 20 000 \$ investis en aménagement forestier. Des retombées seraient aussi générées par la reconnaissance professionnelle et la valorisation de l'ouvrier sylvicole, si le programme se voyait assorti d'exigences sur le plan de la formation et de l'accréditation des compétences de la main-d'œuvre.

Si, par surcroît, les entreprises du milieu prenaient en main les projets, ces derniers contribueraient à répondre aux aspirations locales en matière de gestion des ressources forestières et de revitalisation de collectivités rurales.

Du point de vue environnemental, l'accroissement de la production permet de produire plus de bois avec moins de territoire, surtout si celui-ci est situé dans les zones plus productives du sud du Québec. L'application de techniques connues permettrait, au minimum, de doubler la productivité de sites forestiers et de réduire ainsi la pression sur la forêt boréale. Si le virage de l'intensification de l'aménagement forestier avait été pris au début des années 70, comme certains visionnaires l'avaient proposé, les débats actuels sur la sauvegarde des forêts vierges nordiques n'auraient probablement pas eu lieu. De plus, ce type de programme pourrait très bien inciter les entreprises d'aménagement forestier à s'inscrire dans une démarche de certification, du type ISO 14 000, pour assurer aux parties intéressées qu'un système de gestion environnementale soit bien en place.

Jusqu'à ce jour, les traits fondamentaux du secteur forestier ont été une gestion des forêts axée sur le bois, la liquidation de peuplements forestiers mûrs comme stratégie principale d'aménagement et la primauté d'une grande industrie de transformation primaire qui contrôle son approvisionnement. Cela explique la prédominance d'une foresterie itinérante caractérisée par de grandes coupes de bois progressant vers l'arrière-pays.

Un programme d'aménagement forestier d'envergure permettrait de donner le coup de barre requis pour accélérer le passage d'un mode de gestion axé sur la cueillette du bois à celui de la culture de la forêt.

Cependant, pour que cette initiative soit durable, elle doit être bien plus que de planter des arbres. Le défi des prochains mois, dans la foulée de la mise à jour du régime forestier, sera de pouvoir ouvrir l'arrière sectorielle de la filière bois aux autres facettes du milieu forestier et aux considérations socioéconomiques des travailleurs forestiers, des entreprises du secteur et des communautés locales. Compte tenu de l'accueil plutôt froid qu'ont reçu les propositions pour une politique de foresterie sociale, dite de forêt habitée, la commande est de taille.

Parallèlement, il va falloir démontrer que l'aménagement intensif des forêts peut satisfaire les intérêts des tenants de la conservation de la biodiversité. À cet égard, il faudra certainement établir des ponts pour ouvrir le dialogue entre le gouvernement et les environnementalistes et faire les compromis requis de part et d'autre.

En 1981, au cœur des débats sur la régénération des forêts, le journaliste Luc Chartrand, alors à *Québec Science*, évoquait le «dilemme vert» en demandant si l'on devait choisir entre assurer l'avenir de l'industrie forestière et assurer l'avenir de la forêt. Aujourd'hui, à l'ère du développement durable, l'intensification de l'aménagement des forêts du Québec habitée ne pourrait-elle pas constituer une solution méridionale à *L'Erreur boréale*?

IDÉES

Lettre au président de la CSN

Et la solidarité, M. Laviolette?

ANDRÉ SOULARD

Ex-syndiqué (FNNEQ-CSN), cégép de Trois-Rivières

Pendant plus de 30 ans, j'ai été membre de la CSN et fier de l'être. Non seulement la CSN prêchait la solidarité, elle se battait pour la mettre en pratique afin de réduire les inégalités et d'instaurer plus de justice dans la société: qu'on se souvienne de la lutte épique menée en 1973 en vue de l'obtention d'un salaire hebdomadaire de 100 \$ minimum pour tous les travailleurs. Cette solidarité reposait sur une vision très noble de la dignité des humains, qu'ils soient syndiqués ou non.

Aujourd'hui, cet idéal de solidarité me semble bien éloigné des préoccupations et des prises de position de votre centrale. L'attitude de la CSN dans le partage du surplus de la caisse de retraite des ex-employés de la Simonds m'inquiète au plus haut point. Au lieu de miser sur la tradition de solidarité de la CSN, vous avez favorisé une fracture entre les travailleurs syndiqués et les retraités. C'est comme si un travailleur perdait sa dignité et ses droits dès qu'il cesse de verser ses cotisations syndicales.

À quels travailleurs?

Rappelons les faits. Un recours collectif est intenté par la CSN contre la compagnie Simonds, qui voulait s'approprier les surplus de la caisse de retraite. La Cour supérieure, la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada jugent que ces surplus appartiennent aux travailleurs. Mais à quels travailleurs? Après le rejet de la demande d'appel de Simonds devant la Cour supérieure, la RRQ dépose un rapport de terminaison stipulant que les surplus devraient être partagés entre les employés actifs et les retraités. La CSN demande une révision de la décision de la RRQ. Elle prétend que seuls les employés actifs au moment de la fermeture de l'entreprise pouvaient toucher les sommes contenues dans la caisse. La CSN est déboutée. S'ensuit un processus de médiation qui débouche sur un accord: 70 % des surplus seront versés aux employés actifs au moment de la fermeture et 30 % aux retraités. À la fin de cette saga, Claudette Carboneau, vice-présidente de la CSN, déplorant ces luttes fratricides entre camarades de travail, déclarait: «Il commence à se développer, au Québec, un courant qui dit qu'il ne faut pas exclure d'entrée de jeu les retraités» (Le Devoir, le 23 décembre 1997).

Et aujourd'hui?

Quelle attitude adoptera la CSN dans les négociations en cours au sujet du partage de l'excédent actuel de 3,2 milliards des régimes de retraite des employés du secteur public? S'inspirera-t-elle de ses luttes pour la reconnaissance de la dignité et des droits de tous les travailleurs ou bien d'une tendance récente, apparue lors de l'affaire Simonds, qui consiste à défendre les seuls intérêts de ses cotisants? J'espère que, sensible aux conseils de Mme Carboneau, vous n'exclurez pas d'entrée de jeu les retraités des négociations en cours et reconnaîtrez leur droit à une juste part de ces surplus. Autrement, l'un des slogans les plus célèbres de la CSN pourrait se retourner contre vous: «Le mépris n'aura qu'un temps.»

P.S.: en cette année consacrée aux aînés, je vous propose un moyen simple de reconnaître la dignité des travailleurs qui ont contribué à bâtir la CSN et d'entretenir la solidarité entre les actifs et les retraités. Pourquoi ne pas demander à tous vos syndicats affiliés d'inscrire la clause suivante dans leur constitution: «A leur retraite, les ex-cotisants deviennent membres honoraires du syndicat et sont invités, à l'occasion, à fraterniser avec les cotisants.»

UQAM et forces de l'ordre

Il n'y a pas eu collusion

LOUISE DANDURAND

Vice-rectrice à la recherche, à la création et à la planification, Université du Québec à Montréal

À la suite de la publication le 6 décembre dernier dans *Le Devoir* d'une lettre signée par trois professeurs de l'UQAM, la direction de cette institution se doit d'apporter les précisions qui suivent. La direction de l'UQAM tient à démentir formellement l'affirmation persistante à l'interne comme à l'externe voulant qu'elle était de collusion avec l'escouade tactique du Service de police de la CUM pour faire arrêter 66 de ses étudiants le 24 novembre dernier, lors d'une manifestation spontanée dans la rue Saint-Denis, et déplore que ses étudiants aient été arrêtés et détenus.

Elle n'a pas non plus fait verrouiller les entrées des pavillons de l'UQAM donnant sur les rues Saint-Denis et Sainte-Catherine, où se déroulait la manifestation, pour exclure les manifestants poursuivis par les policiers mais bien pour éviter que les forces de l'ordre établissent leur périmètre de sécurité à l'intérieur des murs de l'université et que les étudiants et le personnel universitaire s'y trouvent pris malgré eux. Les portes ont été verrouillées au plus 30 secondes.

Il est exact qu'elle a informé le SPCUM que la sécurité des étudiants qui défilaient sur la voie publique, dans une manifestation non planifiée, pouvait être menacée par les véhicules qui cherchaient à se frayer un chemin parmi eux, mais ce sont les forces policières, et elles seules, qui ont décidé du choix des moyens utilisés. L'UQAM n'a jamais fait appel à l'escouade tactique ou anti-émeute pour réprimer ses étudiants.

L'UQAM tient également à démentir une autre affirmation fautive selon laquelle elle brime la liberté d'expression de ses étudiants sur le campus. Non seulement la direction ne cherche pas à réprimer l'esprit critique mais elle fait tout ce qui est possible pour permettre aux associations étudiantes de tenir leurs activités et manifestations en leur offrant locaux, mobiliers et équipements.

La «dissidence» a toujours pu s'exprimer sans contrainte à l'UQAM et souvent avec beaucoup plus de vigueur et d'éclat qu'ailleurs. La direction de l'UQAM tient à souligner que les choses n'ont pas changé. L'UQAM encouragera toujours la libre expression et circulation des idées dans un cadre démocratique et respectueux de l'opinion d'autrui.

Z(n+1)

z(n)

2+c

L'enseignement requiert

d'autant plus de maîtrise

qu'il s'adresse à un auditoire

moins savant

Donner un sens à l'enseignement

Enseigner est autre chose qu'un acte professionnel

FRANÇOIS LALONDE

Directeur, Institut des sciences mathématiques (Concordia, Laval, McGill, Montréal, Sherbrooke, UQAM) Professeur à l'UQAM

Les opinions exprimées ici n'engagent que l'auteur.

D'epuis quelques années, il se produit au Québec un glissement du sens évoqué par le terme enseignement vers celui qui suggère le terme «formation».

Corrélativement, le même glissement s'opère pour désigner celui ou celle qui enseigne: «professeur» a cédé sa place à «enseignant» et puis à «professionnel de l'enseignement» (le mot «professionnel» renvoyant ici davantage à la notion de profession libérale qu'à celle de professeur).

Dans son conflit avec le gouvernement sur l'équité salariale, la CEQ insiste sur cet aspect professionnel et le ministre Legault, dans ces pages, a utilisé le même terme, tout comme le font Jean-Pierre Proulx et Marcienne Lévesque dont l'article dans *Le Devoir* du 14 novembre contient plus d'une douzaine d'occurrences de l'expression «formation professionnelle» sur quatre paragraphes.

L'intimité de la connaissance

Voici en deux mots ce qui me semble être la condition essentielle de tout acte d'enseignement: l'intimité avec le sujet. Le mot «sujet» est délibérément ambigu: il s'agit aussi bien de la matière à enseigner que de la personne à qui l'on enseigne. J'y reviendrai. La connaissance repose sur un procédé iconoclaste. Il s'agit, me semble-t-il, de concrétiser chacun à sa façon trois étapes: l'appréhension d'un objet dont il est question, donné dans la culture ambiante; l'étude analytique de cet objet qui implique en général sa décomposition (on le brise en morceaux); puis sa reconstruction selon ses propres moyens.

Il y a d'autres façons d'apprendre, seulement je crois que seule cette forme-ci est utile pour qui veut enseigner. Sans vouloir prendre à partie Proulx et Lévesque, qui font preuve d'ouverture, je trouve que la définition qu'ils donnent de l'enseignement ne nous avance pas beaucoup: selon eux, «enseigner, c'est mobiliser à la fois ses ressources disciplinaires, culturelles, didactiques, psychopédagogiques en vue, précise la loi, de faire réussir un parcours scolaire». Et rien d'autre n'est dit!

J'admire les ressources mises à contribution, mais c'est comme si vous demandiez ce que c'est que d'être médecin et que l'on vous répondait qu'il s'agit de mobiliser ses ressources x, y et z pour faire réussir un parcours médical! Cela suggère un argument d'autorité, basé sur le professionnalisme, qui s'impose sans que la qualité du parcours — qui est la seule chose qui importe — soit discutée.

Pour pouvoir expliquer en termes simples une chose complexe, il faut avoir fait soi-même beaucoup de travail. L'enseignement requiert d'autant plus de maîtrise qu'il s'adresse à un auditoire moins savant.

C'est d'autant plus vrai en mathématiques pour les trois raisons suivantes: les mathématiques constituent la science la plus abstraite, elles portent sur des objets polymorphes et elles sont caractérisées par de fortes propriétés de transcendance. Je m'explique: tout objet mathématique (par exemple au secondaire: un nombre, une fonction trigonométrique, un polynôme...) permet de multiples usages et interprétations. Il peut (et doit!) par conséquent être introduit de multiples façons; c'est précisément la puissance de l'abstraction mathématique qui permet cela. La transcendance est présente partout en mathéma-

tiques, j'entends par là qu'il y a beaucoup plus dans une théorie que ce que l'on a cru y mettre au départ.

Plusieurs exemples sont accessibles dès le secondaire: par exemple, la géométrie plane d'Euclide, grâce à sa rigueur conceptuelle, contenait en germe toutes les géométries non euclidiennes; l'étude des polynômes du second degré réalisée encore par les Grecs a trouvé sa première application plus de mille ans plus tard dans la théorie newtonienne du mouvement elliptique des planètes. J'insiste ici seulement sur le fait que les mathématiques constituent un immense corps organisé de connaissances, et que ceux qui les enseignent doivent être bien préparés.

La question du sens

La question fondamentale de l'enseignement, à côté de l'acquisition nécessaire de techniques, est celle du sens. À mon avis, les enseignants formés au baccalauréat en enseignement au secondaire (BES) seront amenés à pratiquer un enseignement qui coïncidera régulièrement l'absurde, je veux dire l'introduction de notions qui resteront des culs-de-sac conceptuels pour les étudiants du secondaire. Rien n'est plus épuisant ni plus démotivant.

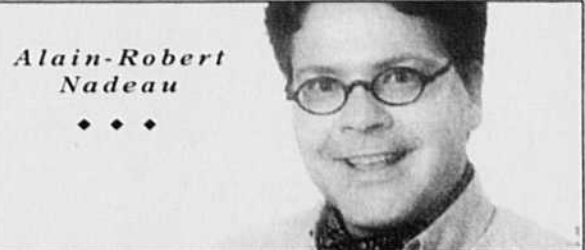
Même chez un pédagogue accompli qui saurait l'art de susciter l'intérêt de ses étudiants, les limites conceptuelles de l'enseignement ne seront pas surmontées pour autant, et l'absurdité surgira avec autant de virulence. C'est ce qu'on pourrait appeler le cercle vicieux du «pédagogisme». Comme il s'agit d'un point important, je l'illustre par un exemple. Un étudiant de la fin du secondaire se demandera naturellement pourquoi l'on accorde tant d'importance aux polynômes du second degré et pas à ceux du cinquième degré, par exemple, ou plus profondément, pourquoi les polynômes, de quelque degré qu'ils soient, sont importants. La réponse à la première question nécessite la «théorie de Galois» (début du XIX^e siècle) que les étudiants du BES n'auront en général pas la chance de connaître. La réponse à la seconde question requiert une véritable réflexion sur la notion de fonction, qui va au delà de ce qui est enseigné au BES. Je pense qu'un professeur qui ne possède pas cette matière n'est pas en mesure de placer son enseignement dans une perspective qui stimule l'esprit, ni d'établir les rapports nécessaires entre les diverses notions introduites au secondaire.

Le baccalauréat est une avalanche de matières, qui implique une assimilation souvent superficielle d'une grande quantité de techniques.

Il est nécessaire d'aller au delà de ce type de connaissance et d'aménager une période de réflexion, de connaissance plus profonde. Dans le cas du cursus des futurs enseignants du secondaire, cela suppose des prérequis disciplinaires à l'entrée de l'université et une forte implication des départements de mathématiques.

Le droit à la symphonie

Lorsqu'on apprend la musique, on est bien prêt à faire des gammes pendant quelques années, seulement on demande à entendre un concerto, une symphonie... ne serait-ce que pour se rappeler où l'on va. C'est une évidence, mais elle ne semble pas avoir fait son chemin dans l'enseignement des mathématiques. On se trouve devant une autre difficulté: un enfant est en général amené à apprendre toutes les techniques mathématiques les plus froides pendant onze années, cinq heures par semaine (je n'ose pas imaginer combien d'heures tout cela totalise) sans avoir entendu une seule symphonie, pas un seul concerto! Or le répertoire des symphonies en mathématiques est immense au XX^e siècle: combien de logiciels, de conférences, de vidéos peuvent être jumelés pour faire rêver les étudiants de tous les niveaux! Rien ne fait davantage appel à l'imagination et à la création que les mathématiques, qui constituent au XX^e siècle l'un des champs de recherche les plus vivants, dont les découvertes récentes sont en train de transformer la science de bien des façons.



L'excellent mauvais jugement sur Montfort

La semaine dernière, la Cour divisionnaire de l'Ontario rendait un jugement par lequel elle cassait une décision de la Commission de restructuration des services de santé qui avait pour effet de transformer l'hôpital Montfort — la seule institution hospitalière francophone de tout l'Est ontarien — en centre de soins ambulatoires. Si, à l'instar des Franco-Ontariens, on a plusieurs raisons de se réjouir du pragmatisme et du réalisme dont ont su faire preuve les juges Carnwath, Blair et Charbonneau, on doit néanmoins s'interroger sur les graves conséquences juridiques qu'aura ce jugement à l'avenir.

On se rappellera que la commission avait été mise sur pied par le gouvernement Harris en avril 1996 en lui conférant le mandat de restructurer les services de santé en Ontario. Pour ce faire, elle avait été investie de vastes pouvoirs, dont celui d'émettre des directives au nom du ministre de la Santé. C'est donc l'une de ces directives, émises par la commission, qui a été l'objet de la contestation de certains Franco-Ontariens dirigés par Gisèle Lalonde, une ancienne maîtresse de Vanier.

Trois moyens avaient été soulevés par les opposants: deux au niveau constitutionnel et un troisième à un niveau infraconstitutionnel (déraisonnabilité de la décision). Au niveau constitutionnel, on a invoqué, sans succès, l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés concernant les droits à l'égalité. Le second moyen invoqué à ce niveau est celui voulant que la Charte canadienne comprendrait des droits qui ne sont pas expressément énoncés dans la Constitution. C'est ce que les constitutionnalistes qualifient de droits innomés.

Reconnaissance de droits innomés

S'appuyant sur le Renvoi sur la sécession du Québec (1998), la cour a statué que la protection des minorités est un principe si fondamental qu'il autorise les tribunaux à renverser une décision prise par le gouvernement. Autrement dit, un simple commentaire — que les avocats et autres latinistes amateurs appellent *obiter dictum* — émanant d'un renvoi — qui, faut-il le rappeler, est dénué de toute force contraignante — sert de fondement à la décision d'un tribunal pour obliger le gouvernement à affecter des ressources financières spécifiques à un poste budgétaire déterminé. Voici les propos de la cour: «Nous rejetons l'argument selon lequel les principes constitutionnels non écrits, comme la protection de la minorité, revêtent peu d'importance en termes de réparation et que le défaut de se conformer à ces principes ne peut invalider l'action gouvernementale qui y est contraire.» C'est renversant.

L'interprétation des droits non spécifiquement énumérés soulève la question de la légitimité du pouvoir des tribunaux de contrôler la constitutionnalité des lois pures, interprétés largement, cela signifierait que les tribunaux seraient libres de «découvrir» les droits constitutionnels qu'ils estiment appropriés selon les circonstances. Aux États-Unis, cette doctrine, qualifiée de théorie de la pénombre, a été légitimée par la Cour suprême dans l'arrêt *Griswold* (1965), dans lequel elle affirmait que le droit constitutionnel à la vie privée — malgré l'absence d'une énonciation spécifique — était si fondamental qu'il émanait de l'ensemble de la Constitution. Cette conception est adoptée par les partisans de l'activisme judiciaire.

Cependant, d'autres considèrent que l'interprétation judiciaire doit se conformer soit au libellé des dispositions constitutionnelles, soit à l'intention originelle des rédacteurs de la Constitution. Pour eux, toute interprétation des tribunaux qui n'est pas fidèle au texte ou à cette intention originelle constitue une usurpation de pouvoirs. Cette conception est adoptée par les partisans de la retenue judiciaire. Manifestement, ce n'est pas là la conception adoptée par les juges Carnwath, Blair et Charbonneau.

Un raisonnement alambiqué

Le raisonnement des juges de la Cour divisionnaire est pour le moins alambiqué. S'autorisant de l'article 27 de la Charte canadienne — une règle d'interprétation relative à la promotion et à la valorisation du patrimoine multiculturel —, d'un arrêt récent de la Cour suprême (*Beaulac*, 1999) — qui repudie l'interprétation traditionnelle des droits linguistiques — ainsi que d'une thèse sociologique proposée par le professeur Bernard, de l'Université d'Ottawa — ce dernier affirmant avoir l'impression de recevoir un deuxième doctorat tellement l'interprétation judiciaire lui apparaissait généreuse —, elle a interprété cet *obiter dictum* du Renvoi sur la sécession du Québec de façon à «découvrir» des droits substantifs qui n'existaient pas jusque-là.

S'agissant d'une simple règle d'interprétation, l'article 27 de la Charte canadienne pourrait permettre, tout au plus, aux tribunaux de favoriser une interprétation plutôt qu'une autre mais seulement dans la mesure où des droits substantifs préexistent. Or, en l'espèce, il n'y en a pas. Lorsque, comme en l'espèce, la fin justifie les moyens, il s'agit alors d'une décision politique et non d'un jugement. C'est pourquoi j'estime que cette décision est mal fondée en droit.

Ce qui ne veut pas dire que je ne partage pas la joie et l'allégresse des Franco-Ontariens. Au contraire, je m'en réjouis. Il n'y a pas si longtemps encore, plus de 10 000 Franco-Ontariens s'étaient rassemblés par un beau samedi afin de manifester leur appui au comité de soutien de l'hôpital Montfort. J'exultais de les voir combattre cette décision inique prise par le gouvernement ontarien en pensant que celui-ci n'aurait d'autre choix que de céder devant la pression populaire.

Malgré cette impressionnante démonstration de soutien, le gouvernement Harris est demeuré impassible, restant coi et permettant même la judiciarisation de cette décision politique. C'était là une très mauvaise décision de laquelle est né un mauvais jugement. Après quoi, les politiciens décriraient le pouvoir des tribunaux. Manifestement, il y a quelqu'un, quelque part, qui n'a rien compris. Un excellent mauvais jugement, a-t-il dit.

alain-robert.nadeau@atreide.net

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (agriculteurs); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médiat), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Mungier, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Manon Cornélius (correspondantes parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanche-Turcotte, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida. PROMOTION ET TRAVAIL Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

GROZNY

SUITE DE LA PAGE 1

décembre, ce travail va être activement poursuivi après le 11», a-t-il ajouté. Il a toutefois souligné que toute personne qui opposerait de la résistance à l'armée russe serait «tout simplement éliminée».

«Si la Russie met à exécution sa menace contre Grozny, samedi, nous attendons du Conseil d'Helsinki qu'il débâte de l'avenir de l'aide à la Russie», a déclaré le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, à propos du sommet européen qui se tiendra le même jour dans la capitale finlandaise.

Toute la journée, les appels se sont multipliés en direction de Moscou pour un retrait de l'ultimatum, qualifié d'«inacceptable» par Paris, Bonn ou Rome ainsi que par le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, et le haut représentant de la politique étrangère et de la sécurité commune (PESC) de l'UE, Javier Solana.

Lundi, les Quinze avaient déjà condamné les dernières actions russes en Tchétchénie, et le président américain, Bill Clinton, avait affirmé que «la Russie paiera cher pour ces actes». Les États-Unis ont toutefois refusé hier d'évoquer des mesures précises. La Maison-Blanche n'entend «pas spéculer sur ce que nous pourrions faire ou ce que nous envisageons», a déclaré son porte-parole, Joe Lockhart.

Le chef de la diplomatie britannique, Robin Cook, qui a chargé l'ambassadeur de Russie de transmettre à Moscou «l'inquiétude et la consternation de la Grande-Bretagne et de ses partenaires», a dit «ne pas comprendre comment la Russie s'imagine pouvoir éradiquer le terrorisme en attaquant toute une population». A Paris, où Jacques Chirac s'est aussi dit très préoccupé, le Quai d'Orsay a pareillement souligné que «la lutte contre le terrorisme ne peut en aucun cas justifier qu'on vide toute une ville de l'ensemble de ses habitants ou qu'on considère toute une population comme terroriste».

Le ministre allemand des Affaires étrangères, Joschka Fischer, a lui aussi jugé l'ultimatum russe inacceptable et demandé à Moscou de l'annuler. «Moscou doit ouvrir le dialogue pour régler la crise tchétchène», a-t-il déclaré à Milan à l'issue d'un entretien avec son homologue russe Igor Ivanov. Pour sa part, le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, a déclaré que l'ultimatum russe sur Grozny est «totalement inacceptable». Il a souligné que des «gens civilisés ne peuvent le tolérer». Il a appelé la Russie à tenir compte des appels internationaux pour que soit levé cet ultimatum. «Il n'y a pas de solution militaire» en Tchétchénie, a-t-il ajouté, indiquant que l'OTAN allait user de son influence pour faire pression sur la Russie afin qu'elle revienne sur sa position. Il a espéré que Moscou soit sensible aux vœux de la communauté internationale. Dans ce concert de protestations, seule la Chine, où Boris Eltsine est attendu demain pour une visite officielle de deux jours, s'est distinguée en affirmant «comprendre et soutenir» l'intervention de l'armée russe contre la Tchétchénie.

Sur le terrain, une mission de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) a quitté Moscou hier pour le Caucase du Nord afin de «se rendre compte par elle-même de la situation dans cette région de façon à permettre de trouver une solution aux problèmes humanitaires».

Une autre mission, conduite par le président de l'OSCE, le Norvégien Knut Vollebaek, se rendra les 14 et 15 décembre en Tchétchénie, au Daguestan et en Ingouchie.

Moscou parle de 15 000 personnes encore en ville mais, selon les autorités de la petite république voisine d'Ingouchie, qui abrite une partie des 250 000 réfugiés du conflit, il resterait 40 000 civils à Grozny.

A Genève, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'est dit «extrêmement préoccupé» par leur sort, notamment celui des «personnes trop âgées, malades ou handicapées pour pouvoir quitter la ville». Le haut-commissaire des Nations unies aux réfugiés a déclaré ne «pas bien voir comment ces gens peuvent quitter Grozny en toute sécurité dans les circonstances présentes et sous les bombardements continus».

Seul Pékin, où, à peine remis d'une pneumonie, Boris Eltsine est attendu dans 48 heures, a exprimé un soutien clair à Moscou. «La question tchétchène est une affaire purement intérieure à la Russie» et la Chine a dit soutenir les efforts de celle-ci pour «maintenir son unité nationale et son intégrité territoriale».



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

taires d'InterCanadien qui, en clouant au sol leurs appareils le 27 novembre dernier, lançaient la «patate chaude» dans le camp du gouvernement québécois, sensible aux quelque 900 emplois en jeu. Vu l'ampleur des difficultés financières qui affligent le transporteur québécois, le Fonds estime que «seule une entente de partenariat peut garantir la survie d'InterCanadien».

Et Gabriel Savard, premier vice-président exécutif et chef des investissements d'ajouter: «Toute décision de relance des activités d'InterCanadien doit reposer sur des conditions qui sont essentiellement des conditions d'affaires et qui en assurent la viabilité. Le partenariat est dans cette mesure essentiel, et il revient aux instances gouvernementales et aux partenaires privés d'adopter dans ce dossier une position ferme.»

Côté québécois, Investissement Québec s'est montré tiède à l'idée d'intervenir, sous la forme de garanties de prêt. Mais toute participation éventuelle de sa part est fonction de l'entrée en scène d'une institution financière. En d'autres termes, on attend la décision du Fonds de solidarité, avait déclaré la porte-parole d'Investissement Québec, Louise Morin, au Devoir. De plus, le ministre québécois des Transports, Guy Chevrette, a avancé en début de semaine qu'un scénario de rechange potentiel était à l'étu-

INTERCANADIEN

de, prenant la forme d'une coopérative impliquant Air Alma, un autre partenaire commercial de Canadien.

Quant à une participation du privé, le Fonds de solidarité s'appuie sur un engagement verbal des deux propriétaires d'InterCanadien, MM. Myhill et Cochrane, qui, dès le début du dossier, auraient souligné être prêts à injecter des capitaux. Pourtant, alors qu'InterCanadien faisait face à un manque de liquidités, les propriétaires ont dû faire appel à leur partenaire commercial, Canadien, qui a consenti à avancer deux millions en prépaiement. De plus, une créance estimée à 24 millions, redevable à Canadien, serait liée au montant non payé lors de l'acquisition d'InterCanadien, à l'automne 1998. «Ils ont dit qu'ils étaient prêts à mettre de l'argent. On ne leur demande pas de mettre 25 millions. Mais on veut un engagement ferme de leur part», a souligné M. Charland.

La balle est donc dans le camp du gouvernement fédéral. «Nous voulons que le gouvernement fédéral garantisse des montants d'argent. Nous voulons aussi que le ministre des Transports David Collette, dans sa politique sur la restructuration du transport aérien, inclut InterCanadien», a ajouté Gilles Charland.

Mais le temps presse. InterCanadien est virtuellement en faillite. Sa dette est évaluée à 43 millions, dont 18 millions en comptes à payer, et le transporteur est inactif depuis 10 jours maintenant. La relève s'est installée et la ca-

pacité est en place. Les employés d'InterCanadien ont, d'ailleurs, poursuivi leur mouvement de manifestation afin de sensibiliser les intervenants à l'urgence de leur situation. Après que 350 d'entre eux se furent rendus à Ottawa, vendredi, arrachant un appui réservé au ministre Collette, ils se sont rendus, lundi, devant le bureau montréalais du ministre des Finances, exhortant Paul Martin à «activer tous les programmes fédéraux disponibles afin de garantir la relance d'InterCanadien». Au cours d'un point de presse hier, M. Martin a indiqué que ce dossier relevait du ministre Collette et qu'il allait faire le suivi.

Puis, hier, 350 employés d'InterCanadien ont occupé les bureaux de réservations d'Air Canada à Montréal afin d'obtenir des engagements formels de ce transporteur, qui s'apprête à acquérir Canadien. La porte-parole d'Air Canada, Nicole Couture-Simard, a souligné qu'«on comprend leur anxiété. On ressent une compassion à leur égard. Mais InterCanadien est une compagnie indépendante. C'est un partenaire commercial de Canadien. Hypothétiquement parlant, et si nous parvenons à acquérir Canadien, ce transporteur sera une filiale indépendante d'Air Canada qui aura besoin d'un transporteur d'appoint. Mais on ne peut faire d'engagements et on ne veut pas donner de faux espoirs. Et ce qui devient dramatique, c'est qu'InterCanadien n'a toujours pas repris ses opérations. Sa base de clients s'évapore».

LAFFERTY

SUITE DE LA PAGE 1

que vous êtes intolérant, fasciste. On avance petit à petit. Les associations de M. Lafferty ont détourné le sens que j'ai voulu donner à ma vie politique.»

«J'ai été blessé profondément. Je n'aurais jamais pensé qu'un jour, en faisant de la politique, je serais comparé à Hitler [...], un psychopathe assassin», a pour sa part déclaré M. Bouchard au sujet de cette association qui a soulevé en lui bien des questionnements. Est-ce le prix qu'il faut payer pour jouer un rôle politique? Suis-je prêt à payer ce prix, et si oui, mon épouse et mes enfants le sont-ils?

M. Bouchard a avoué que les allégations de M. Lafferty l'avaient mené à remettre en question son rôle dans la vie politique. Avocat dans une autre vie, il n'exclut pas la possibilité de revenir un jour à la pratique du droit. «Je donne les meilleures années de ma vie à la politique, a-t-il dit. Ma réputation, je voudrais qu'elle sorte de la politique de façon indienne.»

L'homme le plus odieux

Jacques Parizeau, 69 ans, et Lucien Bouchard, 60 ans, ont expliqué qu'ils avaient atteint l'âge de raison quand la Deuxième Guerre mondiale a pris fin et que l'horreur de l'Holocauste s'est peu à peu révélée à la face de l'humanité. Pour reprendre l'expression de M. Parizeau, ils appartiennent à la génération qui sait ce qu'était Hitler.

«Hitler, c'est l'homme le plus méprisable, le plus odieux que la mémoire contemporaine puisse imaginer», a dit M. Bouchard.

Jacques Parizeau a fréquenté l'Allemagne de l'après-guerre et a cherché, comme des millions d'autres personnes, à comprendre. Feu son épouse Alice, une Polonaise, a été prisonnière de guerre des Allemands et membre de la Résistance. «J'ai eu un long contact avec cette réalité-là, a-t-il résumé. C'est un crime contre l'humanité gigantesque, énorme, mais terriblement organisé. C'est ça qui est effrayant.»

Le 9 février 1993, quand ils ont lu la manchette du Devoir, «Selon The Lafferty Canadian Report — Bouchard, Parizeau et Hitler: même combat», les deux alliés en ont eu assez. «On a beau être en politique, être associé à Hitler fait mal. J'ai dû prendre pas mal de temps pour me calmer. J'étais indigné», a lancé M. Parizeau.

Le jour même, les deux compagnons d'infortune ont échangé quelques mots et évoqué l'hypothèse d'un recours judiciaire. Dix jours plus tard, la poursuite était déposée par M. Bouchard, à l'époque chef du Bloc québécois, et M. Parizeau, alors président du Parti québécois et leader de l'opposition. Pres de sept années se sont écoulées sans que MM. Bouchard et Parizeau ne reviennent sur leur position.

Habituels aux injures et aux calomnies, comme la plupart des personnages politiques, Jacques Parizeau et Lucien Bouchard sont restés sur leur position et poursuivent M. Lafferty parce qu'ils jugent que l'analyste est allé trop loin dans l'escalade des insultes. Ils veulent, par cette poursuite de 300 000 \$, «tracer la ligne» une fois pour toutes. «Ce n'est pas seulement pour moi. Il y a pas mal de gens en politique qui trouvent que ça va trop loin, a témoigné M. Parizeau. J'ai un peu l'impression que je ne parle pas seulement en mon nom.» M. Bouchard a voulu poursuivre pour les mêmes motifs, mais aussi par crainte que ses enfants jugent un jour qu'il a manqué de courage.

L'accusé, Richard Lafferty, était absent lors des audiences hier. Il a dû être hospitalisé d'urgence pour un malaise cardiaque dans la soirée de lundi. Un troisième témoin a par ailleurs été entendu hier. Gérard Bouchard est venu dire à quel point son frère Lucien était «effondré, bouleversé et désemparé» quand il a appris la teneur des propos de M. Lafferty. Le procès se poursuit aujourd'hui.

Le ministre Perreault plaide en faveur de l'Hôtel-Dieu

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Si l'Hôtel-Dieu n'est pas une priorité dans les plans de la direction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), le vieil hôpital a toutefois des alliés à Québec. Le député de Mercier et ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Robert Perreault, a officiellement donné son appui à la Coalition des employés de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui craint la fermeture de l'hôpital.

Les employés visent particulièrement la «vocation particulière» qui est réservée à l'hôpital dans le plan Carignan, soit la fermeture de l'urgence et le déménagement de ses spécialités aux hôpitaux Notre-Dame et Saint-Luc. Le ministre Perreault, qui a rencontré le directeur Raymond Carignan, est également contre le plan de restructuration que les médecins ont majoritairement adopté. Le conseil d'administration du CHUM doit se prononcer la semaine prochaine.

«L'Hôtel-Dieu est un atout précieux dans toute la stratégie de développement d'un système de soins hospitaliers à Montréal», croit M. Perreault. Outre son équipe de spécialistes, le ministre de l'Immigration note l'importance de cette médecine francophone à l'ouest du boulevard Saint-Laurent. «L'école et l'hôpital jouent un rôle très important dans la fonction d'intégration des immigrants.»

Tout en reconnaissant que la décision finale ne lui appartient pas, il promet de sensibiliser sa collègue de la Santé, Pauline Marois, à ces arguments. Ce n'est pas la première fois qu'un député de Mercier plaide en faveur de l'Hôtel-Dieu. Le prédécesseur de Robert Perreault, Gérard Godin, était intervenu en 1992 quand il a été question de déménager l'hôpital à Rivière-des-Prairies.

REFUGE

SUITE DE LA PAGE 1

la plupart du temps positives, viennent nous tranquilliser la conscience pendant cette période d'abondance qu'est Noël.

Selon Santé Québec, la province compte plus de 40 000 de ces sans-domicile-fixe (SDF), dont 28 000 errent à Montréal, qui, trop souvent, quittent nos préoccupations dès le «trente sous» tendu.

Malgré tous les préjugés que vous pouvez avoir sur l'usage que font les sans-abri de cette «rémunération» — préjugés quelquefois fondés par ailleurs —, sachez qu'avec quatre de ces pièces, plusieurs d'entre eux profiteront d'un repas chaud et d'un lit pour la nuit à la Maison du Père. Et quel repas! «Hey, le nouveau, l'aurais pas besoin de manger l'assiette, y en mettent pas mal dedans!», s'exclame avec raison un des hommes qui fait la file pour remplir son plateau.

C'est précisément en faisant la file devant les comptoirs de nourriture que Stéphane (les noms sont fictifs) s'approche. Avant même sa première bouchée, il se confesse. «Je me suis enfié, encore. C'est à cause de mes deux péchés: la coke et le casino... mais encore plus le casino. J'ai assez hâte de l'acheter, c'te grosse bâtisse-là! En fait, j'ai été clean pendant trois ans, puis, là, je suis retombé dedans.»

Tu travaillais avant? «Oui, j'étais électro...» «Coudonc, le jeune, pour poser des questions comme ça, t'as sûrement pas été initié!», interromp son voisin en me fusillant du regard. «Ben... non.»

Il n'en fallait pas plus pour que les SDF à la table entrent une intense campagne de recrutement. «Qu'est-ce que tu dirais d'un party après-demain, mon bébé? Tu t'en rappelleras toute ta vie», lance-t-il en mimant une prise d'héroïne par injection. «Tu vas voir, c'est pas mal bon. On va s'occuper de toi.»

D'un refuge à l'autre

«Ils vont tout faire pour intégrer à la «roue», explique un des deux responsables du refuge au fait de mon identité véritable. La «roue», c'est cette manière de vivre d'un refuge à l'autre. «Ils sont nombreux à se laisser entraîner dans cette facilité-là, qui consiste à faire le tour de la Maison du Père, de l'Accueil Bonneau, de l'Old Brewery Mission, de Welcome All, de l'Armée du Salut, etc. On avertit donc les jeunes du danger à leur première visite parce qu'une fois dans la rue, c'est bien difficile de les en sortir.»

Le travailleur social pose alors une question que peu de gens osent formuler. «En ayant de telles ressources, n'en vient-on pas à créer un besoin?» Il poursuit: «Quand vous êtes jeune, il y a le peewee B, c'est-à-dire le Bon Dieu dans la rue. Après quoi, il y a le junior majeur: les refuges de jeunes. Finalement, dans la suite logique des choses, les gars se ramassent dans la Ligue nationale, c'est-à-dire chez nous. Ce qui est dur, c'est que personne ne choisit d'être ici.»

Dur, aussi, de trouver une solution à un tel problème. Certains sans-abri vont même jusqu'à reprocher aux pères trinitaires qui s'occupent du refuge de leur rendre la vie trop facile. «Certains gars nous disent que nous sommes trop bons et que, dans ce sens, on ne les aide pas», avance le père Albert, directeur général des Œuvres du Père.

Malgré cela, peuvent-ils vraiment agir autrement? «On se veut en quelque sorte des libérateurs. Ces hommes sont victimes d'une captivité qui prend la forme de l'alcool et de la drogue», raconte le père Albert qui, justement, a déjà œuvré dans une prison et possède ainsi une bonne expérience du monde de la «captivité». «La clientèle est issue en très grande partie du milieu des prisons», confirme le père Michel, adjoint administratif de la maison. «Ils sont passés par là et reproduisent ce qu'ils connaissent.»

Rien de plus normal, donc, que cette réaction de mon interlocuteur dans la salle commune après le souper... Richard avait commencé en affirmant ne pas vouloir parler

MEILLEUR

SUITE DE LA PAGE 1

jective. Ce processus ne relève certainement pas du bureau national de la statistique du Canada, qui est fier de son objectivité et dont la crédibilité repose sur la mise en pratique de cette objectivité.

Même une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Quels sont les enjeux en cause dans ce dossier où chacun tire la couverture de son côté? Rappelons que le CNBES utilise depuis bien des années le SFR établi par Statistique Canada pour mesurer la pauvreté au pays. Cet état de fait provoque des grincements de dents au bureau national de la statistique, qui insiste chaque fois sur le fait que «ce n'est qu'une mesure pour évaluer une sous-population ayant moins de ressources. Ce n'est certainement pas une définition de la pauvreté», précise Maryanne Webber, directrice de la Division de la statistique du revenu. D'aucuns prétendent également que le SFR gonfle indûment le niveau de pauvreté au pays en le portant à des niveaux qui s'éloignent de la réalité.

Ceux qui s'opposent à l'utilisation du SFR prônent plutôt l'utilisation de la mesure du panier de consommation. Cette nouvelle méthode de calcul, élaborée par le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social, vise en outre à tenir davantage compte des disparités régionales eu égard au coût réel de la vie. Le panier de consommation, comme son nom l'indique, est un fourre-tout qui inclut le prix de la nourriture, des produits d'entretien ménager ainsi que des produits et services nécessaires à un niveau de vie acceptable. Ce panier est basé sur le concept du «nécessaire» défini par Adam Smith, c'est-à-dire ce qui est essentiel au quotidien «des personnes

honorables, même pour celles de la classe la plus basse».

Là aussi, le consensus est loin d'être établi. Le panier de consommation rencontre deux principales critiques. D'une part, plusieurs soutiennent que cette mesure sous-estime le problème de la pauvreté. «On allègue qu'elle n'a pas l'ampleur qu'on lui prétend», déplore M. Saillant, du FRAPRU. «Pourtant, tout le monde sur le terrain constate qu'il y a aggravation de la pauvreté.» Guerre de chiffres et d'interprétation pour une réalité bien relative. C'est précisément le caractère hautement subjectif d'une telle question qui alimente le débat. Un pauvre à Montréal n'est pas nécessairement pauvre dans une autre partie du monde, voire dans une autre ville du Québec. D'où la complexité de la chose et les débats qui s'ensuivent.

En second lieu, on déplore au CNBES le fait qu'un changement de mesure vienne bousiller la constance des chiffres. «On a toujours utilisé les SFR. Si l'on modifiait la mesure, on ne pourrait plus mesurer l'évolution de la pauvreté avec les années précédentes», déplore Carole Lanthier, agente d'information pour le CNBES. «Soudainement, on se mettrait à comparer des pommes avec des oranges. C'est pourquoi on ne changera pas notre mesure dans un avenir rapproché.»

Quant on rappelle au CNBES les critiques dont fait l'objet le seuil de faible revenu, on répond qu'un seuil de pauvreté est toujours relatif et arbitraire. On ajoute également que c'est un outil de recherche qui sert à mesurer le revenu de différents groupes au sein d'une population et non les besoins individuels. «Certains seuils de pauvreté sont meilleurs que d'autres, mais aucun n'est parfait», conclut le Conseil national du bien-être social.

Que le moins... pauvre se lève.
fcardinal@ledevoir.com